

Femmes - Hommes. Entre inerties et avancées. Quels leviers pour une égalité réelle ?

- Session du 18 octobre 2017
- Rapport présenté par Christiane LEBEAU au nom de la commission « Santé Social »

Entendues les interventions de Mmes Bernadette GUIHAL (CFDT), Catherine PARIS (CGT), Marie-Jeanne BAZIN (CCIR), M. Jacques BROUSSEAU (U2P), Mmes Florence LACAZE (CRAJEP), Nadine VAROUTSIKOS-PEREZ (Culture), Elisabeth COSTAGLIOLA (PEEP), Muriel LE FUSTEC (UNAPL), MM. Jacques CHAILLOT (URADEL), René PAVAGEAU (CRSA), Bernard HERVAULT (Président de la Commission n°2 "Santé - social")

88 votants. Adopté par : 84 pour, 4 abstentions, 0 contre.

Sommaire

Introduction	3
1. Égalité femmes-hommes : situations vécues et réalités contrastées	5
1.1. Des contrastes territorialisés.....	5
1.2. Des contrastes socio-spaciaux	7
Des approches socioprofessionnelles	7
Des approches spatio-temporelles.....	10
1.3. Des réalités quotidiennes contrastées	11
Les relations femmes-hommes dans le sport : où en sommes-nous ?.....	12
Militant.e.s pour l'égalité femmes-hommes en Pays de la Loire : qu'en est-il aujourd'hui ?.....	14
Les femmes en politique. De réels progrès à nuancer	16
2. Une égalité revendiquée, à la croisée d'initiatives fécondes et d'idées multiples	17
2.1. Des leviers utilisés	17
Dans les territoires.....	18
Au sein des entreprises et des organisations professionnelles.....	20
Dans le monde syndical et politique	23
Dans la société civile.....	26
2.2. Des volontés clairement exprimées	28
La mixité mise en avant.....	28
Un attachement fort au modèle républicain	30
2.3. Des préconisations opérationnelles	31
Préconisations générales	32
Préconisations pour le Conseil régional des Pays de la Loire.....	32
Des préconisations pour le CESER	33
Table des sigles	35
Bibliographie	38
Remerciements.....	40
Quelques statistiques	44
Annexe 1.....	49

Introduction

La question des inégalités entre les femmes et les hommes ne date pas d'hier. Elle semble inscrite dans l'histoire de l'humanité et en particulier dans celle des cultures issues des trois grandes religions monothéistes et des civilisations qui précèdent la naissance de celles-ci.

Si la Révolution française interroge fortement cette réalité, elle ne la remet pas en cause. Pire encore, le XIXème siècle, avec l'industrialisation poussée des modes de production et la hiérarchisation des normes sociales, instaure dans la loi le pouvoir patriarcal des maris et des pères sur leurs épouses et leurs enfants.

« Une moitié de l'espèce humaine est hors de l'égalité, il faut l'y faire rentrer : donner pour contrepoids au droit de l'homme le droit de la femme »

Victor Hugo (1802-1885)

La première guerre mondiale bouscule les mentalités. Alors mobilisés sur les fronts européens, les hommes sont remplacés par des femmes, aussi bien dans les champs que dans les usines. Le retour des anciens combattants est difficile. Parfois lourdement mutilés, souvent psychologiquement anéantis, les hommes qui ont survécu au conflit doivent alors, à de maintes reprises, se reposer sur le travail de leurs épouses, pour faire vivre leur foyer. Malgré ce nouvel ordre, qui voit se renforcer, partout en Occident, des mouvements de femmes, il faut attendre l'issue de la seconde guerre mondiale pour voir les Françaises accéder au droit de vote.

Et c'est seulement avec le mouvement de « Mai 68 » que les dernières barrières légales qui assujettissent les femmes aux hommes tombent les unes après les autres.

Le chemin parcouru depuis lors est incontestable. Si les évolutions en termes d'égalité des droits se sont finalement faites à grands pas, il n'en va pas de même lorsqu'on considère cette problématique en termes d'égalité réelle. Pourtant, les lois se sont multipliées ces toutes dernières années, et tout se passe comme si leur effet était marginal, voire nul. L'existence, donc, d'un plafond de verre, pour ne pas dire de plafonds de verre, est une évidence. Leur disparition, par le seul outil législatif est indiscutablement insuffisante, car ces inégalités sont très profondément ancrées dans notre quotidien. Elles sont

culturelles, elles sont le résultat de systèmes de transmissions et d'éducation hérités d'autres temps.

Beaucoup de questions sont aujourd'hui posées. Faut-il des lois encore et toujours plus contraignantes ? Faut-il mener des politiques de « discrimination positive » comme cela se fait parfois dans les pays anglo-saxons ? Existe-t-il d'autres moyens pour infléchir la résistance de certains préjugés et de bon nombre de stéréotypes ?

C'est à partir de ces questions que le CESER des Pays de la Loire a souhaité faire un rapport de situation sur l'ensemble de la région. Existe-t-il des contrastes territoriaux sur la façon dont on appréhende ce sujet ? Y-a-t-il des différences catégorielles ? Est-il possible de déterminer des types d'approche selon certaines structures (associatives, sportives, professionnelles...) ? Les perceptions des citoyen.ne.s et les réalités mesurées sont-elles en adéquation ?

L'ensemble de ces grandes interrogations est ressorti des auditions et des tables rondes menées par le CESER. L'étude de tous ces contrastes fera l'objet d'une première partie.

Dans une seconde partie, nous appréhenderons la richesse des réponses et des actions menées dans les territoires, dans les réseaux professionnels et associatifs, par toutes celles et tous ceux qui entendent réduire les inégalités existantes. Les exemples sont nombreux. Parfois classiques, ils déroutent bien souvent, et permettent de nous interroger sur ce qu'il est possible de faire, sans jamais avoir à remettre en cause le modèle républicain auquel toutes et tous restent très profondément attaché.e.s. Les préconisations qui sont formulées sont donc le fruit d'échanges directs avec les actrices et les acteurs d'une société ligérienne qui ne cesse de manifester une grande modernité, parfois aussi de l'audace, mais surtout et toujours une volonté de ne jamais fragiliser ce qui constitue le ciment de notre société. Dialogue, écoute, dépassement des différences d'approche constituent, encore et toujours, le socle des volontés à l'œuvre dans les Pays de la Loire.

1. Égalité femmes-hommes : situations vécues et réalités contrastées

Au-delà des grandes caractéristiques régionales qui font socle, il est néanmoins apparu, au cours des auditions, que des contrastes existent. Bien entendu, lorsqu'on fait une étude sur un territoire tel que celui des Pays de la Loire, le premier critère de dissociation qui nous vient à l'esprit est celui de la géographie. Il n'est pas nécessairement le plus marqué, ni le plus pertinent, mais il nous semble tellement évident que c'est celui que nous aborderons dans un premier temps.

Ensuite, nous porterons notre attention sur les contrastes catégoriels : socio-professionnels, bien entendu, mais aussi d'âge, de sexe et d'origine sociale.

Pour dépasser ces découpages classiques de la société, nous explorerons les relations femmes-hommes, telles qu'elles sont vécues au sein du monde associatif et plus particulièrement sportif, de l'environnement professionnel et aussi des organisations féministes.

Enfin, le monde politique fera également l'objet d'une sous-partie. D'abord parce que nous disposons de beaucoup de données mais aussi parce qu'il revêt un double intérêt. Premièrement, il est visible car nécessairement médiatisé et deuxièmement, c'est sans doute le milieu dans lequel les évolutions ont été les plus marquées ces dernières années, en raison notamment de l'institution de la loi sur la parité.

1.1. Des contrastes territorialisés

Les auditions menées permettent très rapidement de constater des différences qui sont le fruit de réalités territoriales que nous connaissons bien et qui sont liées à l'accroissement pris par le sujet de notre étude, dans les consciences, au fur et à mesure que l'on s'approche des centres de décision. A ce sujet, le département de la Mayenne est très intéressant à étudier.

Au CEAS, à Laval, il nous est clairement dit que jamais cette question ne leur est apparue comme étant une source de difficultés au sein de l'association. Au travers des statistiques traitées, des inégalités sont parfois constatées, mais elles semblent surtout le fait d'injonctions à caractère religieux. Des crispations, notamment dans certaines communautés chrétiennes, semblent en effet remettre en question l'émancipation des femmes. Nous manquons d'indicateurs à ce sujet, mais ce ressenti a été plusieurs fois exprimé.

Au FJT « Le Nymphéa » d'Évron, la directrice déclare de façon très directe que cette question n'en n'est pas une, car elle est finalement très éloignée des réalités et des préoccupations de la structure dont elle est responsable. Le problème majeur, pour elle, c'est de veiller à réunir les conditions du vivre ensemble. Comment faire en sorte que le dialogue social, entre les usagers du foyer, soit apaisé et ne dérape pas sur des violences.

Pour Stéphane LAURE, chargée de mission aux droits des femmes et à l'égalité de la Préfecture de la Mayenne, le territoire sur lequel elle exerce ses missions est très intéressant. « Tout le monde se connaît » et il est très facile d'y mener des actions collectives. Mais elle nuance les choses en expliquant que si la condamnation des violences faites aux femmes fédère spontanément l'ensemble des acteurs, celle de l'égalité, en revanche, rencontre des réticences. L'image parfois radicale renvoyée par certains mouvements féministes très militants effraie sans doute un peu. La question de la cohésion est ici très présente. On ne veut fâcher personne. Il faut donc prendre du temps pour échanger, apprendre à se connaître et à se faire confiance pour aller de l'avant.

Pour autant, il ne faudrait pas verser dans la caricature et s'imaginer un département de la Mayenne très éloigné des réalités qui secouent le monde contemporain. Ainsi, la question des mutilations sexuelles faites aux femmes est un sujet qui mobilise beaucoup en Mayenne : avec une population d'origine guinéenne estimée à 3 000 personnes, la question de l'excision interpelle de plus en plus les professionnel.le.s de la santé (gynécologues, sages-femmes, médecins généralistes...). Le nombre d'actrices et d'acteurs mobilisés sur ce sujet a permis l'organisation d'une conférence de sensibilisation et d'information qui s'est tenue le 6 février 2017 à Laval.

Ce qui est vrai, par contre, c'est que la densité et la puissance des associations féministes militantes est proportionnelle au poids démographique des grandes villes de la région. Et c'est bien à Nantes que se trouve un lieu, l'Espace Simone de Beauvoir, dédié à l'histoire de ce mouvement, mais aussi à l'enrichissement et à la mise en pratique des revendications qu'il porte. La question est de savoir si c'est le nombre de personnes conscientisées qui permet l'existence de telles associations ou bien l'inverse ? Il est sûr, en revanche, qu'au fur et à mesure qu'on s'approche des centres urbains, la question de l'égalité réelle entre femmes et hommes prend une importance croissante. Le discours porté sur cette question est plus affirmé, plus revendicatif et également plus solide dans sa portée et son écho.

Il est donc, a priori, plus simple d'aborder le sujet dans les grandes agglomérations que dans d'autres parties de la région. Il en résulte qu'au-delà

des inégalités entre femmes et hommes, il existe également des inégalités entre les femmes selon les territoires sur lesquels elles peuvent être amenées à exercer leurs revendications. Nous y reviendrons un peu plus loin dans notre étude, lorsque nous aborderons, notamment, la question des leviers utilisés ici ou là.

A ce titre, les auditions menées à la Chambre régionale d'agriculture d'Angers, notamment auprès de Fabienne DAVY, agricultrice exerçant près de Durtal (49), démontrent que la question de la solitude est celle qui pèse le plus sur la condition des femmes dans le milieu rural. L'isolement des agriculteurs, femmes ou hommes d'ailleurs, rend cette question de l'inégalité sans doute plus forte. La question de l'engagement y est donc difficile à mettre concrètement en œuvre pour les femmes. On est là dans des priorités militantes différentes. Il faut d'abord se faire sa place, « faire ses preuves » comme cela nous a si souvent été dit.

Malgré ces nuances et ces inégalités, liées à des réalités géographiques connues et en dépit des fortes différences qui en découlent dans la façon dont les femmes envisagent la conquête de leurs droits, partout dans la région existe cette volonté d'égalité entre les sexes.

1.2. Des contrastes socio-spaciaux

Cette aspiration, à la fois résolue et enthousiaste, nous la retrouvons également lorsque nous abordons ce sujet à l'aune de catégories selon lesquelles nous avons coutume d'appréhender la société. Nous en aborderons ici quelques-unes. Il nous est en effet impossible, sauf à rédiger une encyclopédie, de toutes les traiter.

Des approches socioprofessionnelles

Lorsque nous avons souhaité aborder la question de l'égalité femmes-hommes dans le monde professionnel, nous avons tout de suite été impressionné.e.s par le caractère encore et toujours très sexué de certaines professions. De façon générale, tout ce qui se rapporte au travail social et à certains services de proximité concentre encore beaucoup de main d'œuvre féminine, et tout ce qui renvoie à la production, notamment industrielle, réunit surtout des hommes. Les inégalités salariales démontrent qu'il existe toujours, dans notre pays, un écart de 19,7% en moyenne en défaveur des femmes. Toutes ces données sont finalement de plus en plus connues, et c'est leur diffusion qui

contribue également à la prise de conscience que nous avons pu observer dans notre région.

La perception de ces inégalités par les femmes ligériennes, dans le cadre de leur travail, est réelle. Mais là encore, il existe des nuances d'interprétation qui sont parfois liées au secteur d'activité, parfois au poste occupé et à son positionnement dans l'organigramme, et puis bien entendu, à la réalité des situations vécues et à l'histoire socio-culturelle de la personne qui vit les événements. A ce sujet d'ailleurs, Fabienne DAVY, agricultrice dont les parents étaient des ouvriers de l'est de la France exprime clairement qu'elle a pleinement conscience que « la question des parcours familiaux est un facteur qui détermine souvent le volontarisme en matière d'égalité ». Corinne BESNARD, cheffe d'entreprise des Sorinières (44) dans le domaine industriel, estime quant à elle que les femmes cheffes d'entreprise ne peuvent pas être représentatives car « les femmes qui s'y trouvent sont nécessairement des « battantes ».

Ces deux parcours sont intéressants, car ils illustrent bien ces nuances que nous venons d'évoquer. Fabienne DAVY, par exemple, est consciente des inégalités vécues du fait de sa situation de femme. Elle relève qu'il n'est toujours pas possible de signer des baux mixtes « qui permettraient pourtant que les femmes d'exploitant soient reconnues au même titre que leur conjoint ». En revanche, elle revendique aussi le fait que les femmes et les

« C'est par le travail que la femme a en grande partie franchi la distance qui la sépare du mâle ; c'est le travail qui peut seul lui garantir une liberté concrète ».

*Simone de Beauvoir
(1908-1986)*

hommes ne peuvent pas être égaux en toutes choses, du simple fait des différences physiques existantes. Pour assurer la naissance d'un veau, il faut une force qu'elle considère ne pas avoir. Dans d'autres domaines en revanche, les progrès techniques lui donnent aujourd'hui la possibilité d'être à égalité. Elle peut, comme son conjoint, utiliser un tracteur ou effectuer d'autres tâches qui relèvent désormais essentiellement de la programmation informatique. Mais en toutes circonstances, elle dit aussi qu'elle

doit toujours faire ses preuves. Seule la compétence, affirmée et démontrée, permet de bousculer les schémas existants.

Corinne BESNARD, quant à elle, déclare n'avoir jamais « ressenti de discriminations particulières dans le cadre de son parcours professionnel ». Elle affirme aussi « ne pas avoir subi de différences de traitement, notamment en

terme de salaire ». Elle souligne également que c'est par l'affirmation de ses compétences qu'elle légitime sa place. Ceci étant dit, sa fonction de vice-présidente de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Nantes Saint-Nazaire et son implication dans de nombreux réseaux internationaux l'amènent à constater que « si les femmes représentent 51 % de l'humanité, elles ne constituent que 45 % des actifs, que seules 20-25 % sont des dirigeantes et qu'elles n'occupent finalement que 15 % des postes de décision ». Elle rappelle aussi que « sur les 125 Chambres de commerce qui existent en France, seules 6 sont présidées par des femmes et que sur les 60 membres qui composent chacune d'entre elles, la « parité » a été fixée à 18 femmes. La CCI de Nantes / Saint-Nazaire compte, elle, 21 femmes parmi ses membres ». Cette conscience qu'elle a, et qu'elle nuance à l'aune des situations qui existent à travers le monde, l'ont pourtant amenée à être aussi vice-présidente de l'association « Femmes cheffes d'entreprise » qui milite pour plus d'égalité.

Isabelle MERCIER, secrétaire régionale de la CFDT et Aline CHITELMANN, de la CGT confirment ces différences. Elles éclairent et enrichissent les propos évoqués ci-dessus, en illustrant par des situations vécues à quel point, finalement, les comportements sexistes ont la vie dure. Les lois sont là, et pourtant, la plupart des hommes, surtout quand la question du pouvoir se pose, semblent habités par de vieux réflexes sexistes. Tout se passe comme si la peur de perdre un rôle qu'ils estiment leur appartenir de droit, déclençait des réactions qui ne correspondent pas aux beaux discours qu'ils peuvent pourtant tenir sur l'égalité femmes-hommes. Cécilia BOSSARD, cheffe de projet en informatique au CHU de Nantes, également présente lors de cette table ronde, confirme ces constats. Elle a choisi son métier, qu'elle exerce dans une filière où on compte 90 % d'hommes pour 10 % de femmes. Elle estime que la masculinisation de son métier de développeur.e est aussi le fruit de clichés. En effet, « les premiers PC, dans les familles, étaient offerts aux garçons ». C'est parce qu'elle a eu la chance de naître dans une famille qui a toujours veillé à ce qu'elle fasse ce qu'elle aime, qu'elle a pu accéder très tôt à l'informatique. Elle rapporte aussi qu'au cours de sa formation, on a cherché à l'orienter vers « le relationnel » et raconte qu'on y « invitait les filles à s'habiller en jupe pour mieux « se vendre » dans le monde du travail ».

Nous voyons donc bien par ces quelques propos qu'au-delà des contrastes, il existe, encore et toujours, une forme « d'atavisme sexiste » au sein de nos sociétés, et que celui-ci s'exprime assez franchement dans le monde du travail. Pour autant, il ne faudrait pas non plus caricaturer la situation qui est plus complexe et plus nuancée quand on se penche sur le mouvement actuellement à l'œuvre. Et nous verrons au fil de ce rapport, que cette prise de

conscience ne reste pas sans réponse, et que si les femmes sont actrices des transformations engagées, elles sont aussi très souvent accompagnées par des hommes.

Des approches spatio-temporelles

Ce rôle joué par les hommes semble essentiel aux personnes des deux sexes qui ont été auditionnées à l'occasion de cette étude. A maintes reprises, nous avons entendu des femmes dire qu'elles revendiquaient bien une égalité réelle, et que pour y parvenir, il fallait le faire avec les hommes. Il ne s'agit pas pour elles de remplacer une forme de domination par une autre, mais bel et bien de contribuer à l'émergence d'une société dans laquelle chacun.e trouve sa place, y compris dans l'espace public.

Cette situation fait alors écho aux échanges que nous avons eus avec le CESER de Bretagne lors de notre déplacement. Celui-ci mène actuellement des travaux et des réflexions sur la ségrégation filles-garçons / femmes-hommes dans l'espace public. Au cours de l'entretien un petit documentaire passé au journal télévisé de France 2 nous est présenté. On y découvre les travaux d'observation menés par une géographe, Édith MARUÉJOULS, dans la cour de récréation d'une école élémentaire, en Zone d'Éducation Prioritaire, à Mont-de-Marsan (40). Très clairement, on y voit que dès le plus jeune âge, les garçons ont tendance à s'appropriier le centre du terrain de jeu, reléguant les filles sur les côtés, en marge du lieu où s'exercent et se manifestent les attributs du pouvoir. Édith MARUÉJOULS dit d'ailleurs : « Elles ont un espace qui leur est dédié, mais il est plus restreint. Il est sur le côté. Elles apprennent à jouer dans l'intime. Elles apprennent le dedans. Elles apprennent le retrait aussi. Les garçons, ils n'apprennent pas ça. Ils ne sont pas contraints dans le jeu. Ils apprennent tous les possibles. Et les filles commencent à apprendre lentement qu'il y a des choses qui leur sont moins possibles, moins évidentes, moins faciles ».

Pourtant, l'espace public nous est commun. Il est universel et devrait être le plus accessible de notre démocratie. Il devrait donc être partagé par tou.te.s de façon égale ; or on y constate une moindre liberté pour les femmes et les filles (cf. travaux du sociologue Yves RAIBAUD, Bordeaux, « géographie du genre »). Au-delà de la cour de récréation ou du terrain de sport, la moindre liberté des filles dans l'ensemble de l'espace public peut s'expliquer par des injonctions parentales (prudence), mais renvoie surtout à une façon de penser l'urbanisme. La ville est faite par les hommes pour les hommes (des « murs invisibles » existent ; les réseaux sociaux permettent-ils des changements de comportements ?). Tout l'enjeu est la réappropriation par les femmes et les

filles, de l'espace public (matériel et immatériel : valeurs et liens) et de leur corps. Les « marches exploratoires des femmes » par exemple, permettent l'émergence de révélations et de prises de consciences collectives (associations, société civile, collectivités territoriales, État). En organisant des rendez-vous réguliers pour assurer un suivi, ces réunions sur site permettent de s'interroger : « pourquoi je passe par ici et pas par-là ? » Pourquoi je refuse de sortir à telle heure et pas à telle autre ? » Un autre exemple consiste à travailler avec les femmes sur la fierté d'être femmes pour sortir de l'isolement. Il permet de révéler un grand nombre d'injonctions paradoxales des ministères, qui conduisent à l'intériorisation d'interdits « spacio-temporels » et à la mise en place de stratégies d'évitement. Par exemple, on rechigne sur l'éclairage d'une rue mais pas sur celle d'un terrain de football. Autre exemple, on prône l'usage du vélo, mais dans un espace public non sécurisé, les femmes ont intérêt à circuler en voiture (moyen de protection).

Ce qui ressort donc clairement, c'est que si les choses bougent dans les discours, elles continuent à se reproduire dès qu'on revient à des réalités très concrètes, et surtout quand il est question de prendre ou de se partager le pouvoir et les symboles de ce dernier (ici l'espace public : l'agora). Mesurer d'éventuels progrès en matière d'égalité femmes-hommes suppose un travail de confrontation avec le quotidien. Des études et des observations doivent donc s'effectuer au plus près du terrain. Elles doivent ensuite être discutées et analysées pour trouver des solutions communes.

1.3. Des réalités quotidiennes contrastées

Ce qui est immédiatement perceptible, c'est la complexité de notre sujet. Les approches territoriales, socio-professionnelles, ou spatiaux-temporelles, qui correspondent à des angles d'étude nous permettent d'expliquer certains phénomènes, mais ils ne satisfont pas ; ils ne rendent pas tous compte de situations au jour le jour. C'est la raison pour laquelle, dans cette partie de notre étude, nous avons décidé de procéder en adoptant une approche qui part du réel pour la confronter à l'analyse qui en est faite par les personnes engagées.

Comme il n'est malheureusement pas possible de tout étudier, nous avons décidé de nous pencher plus particulièrement sur le monde sportif. En effet, le sport est depuis maintenant quelques années très fortement mobilisé sur le sujet qui nous intéresse. Les dirigeant.e.s sporti.f.ve.s y portent donc un regard particulier. Elles.Ils sont attentif.ve.s et se posent en permanence des questions pour tendre vers la parité et l'égalité dans leur domaine. Le sport a

aussi un autre avantage : il assure un brassage socio-culturel inégalé dans notre République. Les clubs, les tournois, les grands rendez-vous sportifs rassemblent et fédèrent aussi bien à grande qu'à petite échelle. Le sport constitue donc un formidable terrain d'étude et d'observation qui restitue, peut-être plus encore que l'école, la diversité et les ressorts du vivre ensemble.

Les relations femmes-hommes dans le sport : où en sommes-nous ?

La Région des Pays de la Loire se distingue dans le paysage national par sa première place en nombre de sportif.ve.s licencié.e.s par habitant. En 2012, on comptait 28,7 % de licencié.e.s dans notre région contre 24,4 % en moyenne nationale. La Loire-Atlantique se distinguant avec un taux de 31,7 %, suivie de près par la Mayenne (29,9 %), la Vendée (28,1 %), le Maine-et-Loire (27,8 %) et la Sarthe qui, avec 23,4 %, se situe quant à elle sous la moyenne nationale.

Marion DEBOUCHE, inspectrice responsable du pôle des politiques sportives de la DRDJSCS nous donne d'autres chiffres. Ainsi, entre 2012 et 2014, le nombre de licences délivrées à des femmes a-t-il progressé de 5,6 % (contre 4,1 % pour les hommes). A cette date, on estime alors que les femmes représentent 35 % des personnes licenciées, ce qui est un peu mieux qu'au niveau national. Sur la tranche d'âge des 0 à 5 ans, ce taux est de 30 %. Ensuite il augmente pour s'effondrer à l'adolescence. Après cette période de vie, l'écart se réduit tout doucement pour pratiquement disparaître à partir de 60 ans. Elle souligne aussi qu'il y a deux fois moins de licencié.e.s dans les quartiers « politique de la ville ».

Le premier constat que nous sommes amené.e.s à faire, c'est que les femmes, jusqu'à l'âge de la retraite en tout cas, s'investissent moins que les hommes dans les clubs. Plusieurs éléments peuvent expliquer ce phénomène et en particulier celui de l'inégalité, au sein des foyers notamment, dans le partage des tâches ménagères. Les familles monoparentales, qui, dans 90 % des cas, sont constituées d'une mère et d'un ou plusieurs enfants peuvent aussi permettre de comprendre cette situation. Mais cela n'explique pas tout. D'abord parce que la société est de plus en plus composée de foyers constitués d'une seule personne. Ensuite, parce que le décrochage, très net, s'observe au moment de l'adolescence, c'est-à-dire bien avant que des obligations liées à la famille ne s'opèrent.

Que se passe-t-il donc, chez les filles, à cet âge de la vie ? Immédiatement, bien sûr, on pense aux processus décrits par Édith MARUÉJOULS dans la cour

de récréation. Yannick SUPLOT, président du CROS des Pays de la Loire nous le confirme également car, dit-il, « il y a des propos sexistes dans le sport ». Il ajoute quant à lui une autre explication qui est celle de l'accessibilité.

Une observation dans les détails nous démontre que comme pour les métiers, certains sports sont très sexués. Ainsi, en Pays-de la Loire, compte-t-on seulement 3,3 % de femmes à pratiquer le football, 7,6 % le cyclisme et 28 % le tennis. Inversement, les femmes représentent 80,3 % des licencié.e.s en gymnastique, 79,8 % en équitation et 62,1 % en randonnée pédestre. Selon Marion DEBOUCHE, les questions d'accessibilité n'expliquent pas tout, et la preuve nous en est donnée par le tennis de table. Ce sport, en effet, est un des seuls où femmes et hommes sont à égalité physique. On peut sans aucun problème y faire des compétitions entre personnes des deux sexes sans que les hommes soient nécessairement favorisés. Pourtant, dans ce sport, les femmes ne représentent que 11,2 % des licencié.e.s. La réalité des contraintes physiques, si elle est évidemment réelle dans certains domaines, n'explique donc pas tout.

Mickaël PINEL, président du NACLT Basket, club de basket de Nort-sur-Erdre (44) nous le confirme. Il affirme que dans le basket, en général, il-y-a beaucoup d'équipes féminines. Mais celles-ci sont peu visibles dans les médias. En outre, ce sont surtout les hommes qui sont présents dans l'encadrement, situation qui se retrouve dans la très grande majorité des clubs.

On voit donc bien qu'à l'instar de ce qui peut être observé dans une cour de récréation, la place des un.e.s et des autres s'effectue presque naturellement selon le sexe auquel on appartient. Ce qui joue avant tout, ce sont des comportements qui sont eux-mêmes le fruit de clichés éducatifs et culturels. Il se reproduit donc, inconsciemment, des réflexes qui cantonnent bien souvent les personnes dans des rôles induits. A l'adolescence, les filles semblent agir très majoritairement comme elles le font dans une cour d'école. Elles se retirent du jeu car elles n'y trouvent vraisemblablement plus leur place. Quant aux garçons, ils ne feraient que tester (c'est le propre de l'adolescence) leur pouvoir naissant, conformément au rôle qui leur aurait été insufflé dès le plus jeune âge.

Nous voyons avec l'exemple du sport, que les causes des inégalités entre les femmes et les hommes sont multiples. Elles sont extrêmement complexes et nécessitent donc d'être étudiées à l'aune de plusieurs prismes. A ce sujet d'ailleurs, nous aurions pu évoquer la question de la sécurité des parcours entre le domicile et le terrain de sport. Au fur et à mesure que nous avançons dans notre étude, des pistes de travaux s'ouvrent les unes après les autres. Le sujet est vaste, il est subtil, il ne saurait se résumer à la reprise de simples idées

reçues. C'est la raison pour laquelle les mouvements militants, notamment féministes, ont eux aussi des approches contrastées de ces questions.

Militant.e.s pour l'égalité femmes-hommes en Pays de la Loire : qu'en est-il aujourd'hui ?

Lorsqu'on évoque le militantisme, et en particulier sous son angle « féministe », une première mise au point s'impose. Dans ce domaine également, les clichés ont la vie dure. Contemporain.e.s d'une société où l'image est devenue un media incontournable et très puissant, nous focalisons bien souvent notre attention sur quelques actions spectaculaires. « Femen », mais avant elles « Chiennes de garde » et beaucoup d'autres mouvements radicaux nous viennent à l'esprit. Pour autant, et comme nous avons pu le constater au cours de nos auditions, il existe plusieurs niveaux d'action dans la manière dont se construisent et s'expriment les revendications. Souvent discrètes, elles n'en demeurent pas moins efficaces et ne se font pas toujours au nom du féminisme, à l'instar de Monsieur Jourdain qui faisait de la prose sans le savoir. On pense à ce sujet à l'audition effectuée à la Chambre d'agriculture du Maine-et-Loire. Les femmes alors rencontrées ne se revendiquent pas du tout féministes. Pourtant, leur engagement et leur contribution quotidiens nourrissent pleinement ce mouvement militant.

Très clairement donc, les associations se revendiquant du féminisme ne font pas l'unanimité. Cependant, la très grande majorité des personnes rencontrées au cours de cette étude leur reconnaissent un rôle d'alerte qui permet aux femmes de ne jamais perdre de vue que rien n'est définitivement acquis et qu'il y a encore des progrès à accomplir. En outre, les associations féministes ont beaucoup évolué au gré des avancées mais aussi des sujets d'actualité.

« Je n'ai jamais réussi à définir le féminisme. Tout ce que je sais, c'est que les gens me traitent de féministe chaque fois que mon comportement ne permet plus de me confondre avec un paillasson ».

Rebecca WEST (1892-1983)

Ainsi, Joëlle KÉRIVIN, présidente nantaise de l'Espace Simone de Beauvoir, liste-t-elle les domaines identifiés par l'association comme étant des sources actuelles de discriminations. La question des inégalités salariales demeure et les sanctions législatives sur les inégalités ne sont pas suffisamment appliquées. Elle note aussi qu'il y a de plus en plus de femmes seules avec enfants qui sont contraintes de vivre dans la rue. Dans le champ professionnel,

un travail se fait au sujet de la sous-représentation des femmes dans les postes d'encadrement. Elle est par exemple, la seule femme à diriger une des 10 sociétés d'économie mixte de Nantes. Dans le domaine scolaire, elle souligne que malgré le fait que les filles réussissent mieux, on les retrouve moins présentes dans les études supérieures et en particulier dans les filières susceptibles d'offrir une meilleure situation professionnelle. Autres sujets qui intéressent et interrogent actuellement l'Espace Simone de Beauvoir : la question de la remise en cause du droit à l'IVG, la libération de la parole sexiste, les difficultés de financement rencontrées par les structures qui accompagnent les femmes dans leur accès aux droits. Et puis un sujet qui divise : la question du port du voile islamique. Il agite en effet de nombreux concepts qui viennent ébranler certains des fondements du mouvement féministe.

A ces questions, Marlène BOUTET, directrice du Planning familial de la Sarthe en ajoute une autre. L'usage d'internet et l'accès précoce à la pornographie qui induisent des évolutions comportementales de plus en plus inquiétantes. L'acte sexuel est de plus en plus codifié : « il m'a demandé de lui faire ceci ou cela ».

Emmanuelle SANCHEZ, stagiaire au centre LGBT de Nantes, exprime quant à elle le besoin qu'ont les filles de se regrouper, y compris dans un environnement mixte où les garçons adhèrent aux valeurs féministes. Ces derniers ont en effet toujours des réflexes « dominateurs ». Ils coupent souvent la parole, cherchent très souvent à imposer leur point de vue ; insidieusement, d'autres formes de discrimination se mettent en place.

On le voit, il n'y a pas d'uniformité dans la sphère des structures qui se réclament du féminisme. Là également, il existe des subtilités d'approche et d'analyse. Mais toutes ces associations poursuivent malgré tout le même objectif pour l'égalité entre femmes et hommes. Toutes enfin jouent bien ce rôle d'alerte, comme nous venons de le voir au sujet de questions de société qui ne nous viennent peut-être pas immédiatement en tête. Elles sont bien en phase avec les réalités de notre société.

Enfin, et c'est important de le souligner, les succès obtenus par les femmes militantes ont été considérables au cours des cinquante dernières années. Nous les avons à l'esprit et comme nous le disions dans notre introduction, l'arsenal juridique est aujourd'hui assez complet. Les associations féministes réorientent leurs modes d'intervention en revendiquant la parité dans tous les domaines. Et s'il en est bien un dans lequel les choses ont évolué, en peu de temps au regard de l'histoire, c'est celui de la politique.

Les femmes en politique. De réels progrès à nuancer

Dans la très grande majorité des auditions effectuées, lorsqu'on rencontre une femme dirigeante, nous avons souvent (mais pas exclusivement) affaire à une militante ou ex-militante féministe. En ayant investi le pouvoir politique, les féministes « historiques » ont mis leurs revendications en pratique. Et leur première victoire, celle qui a définitivement transformé le visage du monde politique, c'est le vote de la loi sur la parité, le 6 juin 2000. En effet la France ne parvient pas à rattraper son retard. Elle réussit même à régresser en vingt ans, par un tour de force inégalé en Europe : 5,4 % de femmes à l'Assemblée Nationale en 1945, 1,6 % en juin 1968 ! Puis, formidable bond en avant : 11 % en juin 1997. Roselyne BACHELOT qui présidait l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes (OPFH), créé en 1995 par Jacques CHIRAC pour faire des propositions permettant une juste représentation entre femmes et hommes dans le monde politique, n'hésite pas à parler de « préhistoire » lorsqu'on évoque les années qui ont précédé la loi sur la parité. Cette loi a d'ailleurs été très largement inspirée par les travaux de cet organisme.

Pour en mesurer les retombées, Laurence ROSSIGNOL, ancienne ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes a effectué une saisine auprès du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE). Celui-ci a rendu, le 2 février 2017, un rapport intitulé : « Quel partage du pouvoir entre les femmes et les hommes élu.e.s au niveau local ? État des lieux de la parité aux niveaux communal, intercommunal, départemental et régional ».

Pour en résumer le contenu à grands traits, nous pouvons dire que :

Ce rapport revient sur la réforme du scrutin binominal, pratiqué pour la première fois en France à l'occasion des élections départementales de 2015 et inspiré d'un système expérimenté au Pays de Galles. Il a permis un très fort rajeunissement et un renouvellement important au sein des Assemblées départementales. Il est plutôt présenté comme un modèle d'efficacité.

Comme pour les Régions et les communes de plus de 1 000 habitants, la parité sur liste a également favorisé une réelle égalité. Mais pour les communes de moins de 1 000 habitants (élections au panachage) c'est nettement moins vrai.

Cependant, et malgré de très nets progrès, on constate toujours une très forte surreprésentation masculine au sein des exécutifs et en particulier dans ce que le rapport qualifie de « Triumvirat » (Président.e, Direct.eur.rice de cabinet, et DGS). La présence de femmes y est très marginale, pour ne pas dire anecdotique.

Par ailleurs, on observe toujours une reproduction des stéréotypes dans la distribution des délégations. Ainsi, pour schématiser, le social revient-il souvent aux femmes quand les finances et les routes continuent à être l'apanage des hommes. De nombreuses statistiques, suffisamment détaillées, l'illustrent assez bien.

En revanche, la situation des intercommunalités est mauvaise en termes de respect de l'égalité. L'absence de règles strictes a pour effet pervers une régression du nombre de femmes élues à la tête de ces exécutifs. Les choix politiques, dans le cadre de la loi NOTRe, ont accentué ce phénomène. Le Maine-et-Loire comptait, par exemple, 3 femmes présidentes d'EPCI. Aujourd'hui, il n'en n'existe plus aucune. On voit bien que lorsque la parité n'est pas imposée aux institutions, le pouvoir reste majoritairement aux hommes.

2. Une égalité revendiquée, à la croisée d'initiatives fécondes et d'idées multiples

La très grande majorité des personnes rencontrées au cours de nos auditions ne se contentent pas de dresser des diagnostics. Ces derniers sont essentiels, ils permettent de mener des réflexions qui bien souvent bousculent nos représentations. Mais ce qui semble compter, avant tout, c'est de transformer les choses pour parvenir à une égalité réelle entre les sexes. Et de fait, un certain nombre de préconisations nous ont été présentées. Elles se recoupent parfois, mais de temps en temps elles se distinguent, au gré des réalités vécues sur le terrain. Nous avons pu constater plusieurs initiatives, tantôt institutionnelles, parfois sociétales, mais également associatives et tout simplement quotidiennes.

Cette partie de notre étude a donc pour objectif principal de balayer les leviers utilisés par les actrices et les acteurs de terrain pour réduire les inégalités femmes-hommes. Nous ferons également une synthèse des volontés exprimées et pour lesquelles des outils font aujourd'hui défaut pour agir concrètement. Et puis enfin, en toute logique, la dernière partie sera consacrée à des préconisations que nous voulons délibérément opérationnelles.

2.1. Des leviers utilisés

Les leviers utilisés en Pays de la Loire sont à la fois riches et multiples. On les retrouve également dans beaucoup de sphères et leur classification n'est pas

aisée. Cependant, et afin de rendre notre rapport le plus lisible possible, nous avons fait le choix de les appréhender d'abord sous un angle territorial, ensuite sous le prisme du monde du travail puis en nous intéressant au monde politique pour finir par des « micro » initiatives.

Dans les territoires

Lorsqu'on évoque la question des leviers utilisés dans les territoires, il faut entendre les initiatives déployées par des organismes et/ou des acteurs qui agissent et/ou communiquent auprès des publics qui vivent sur un territoire donné.

En revanche, nous avons délibérément écarté l'action des collectivités territoriales, néanmoins partenaires de nombreux événements ou également contributrices du fonctionnement des organismes évoqués. Cela ne veut pas dire que les collectivités territoriales ne mènent pas des politiques propres dans ce domaine, mais leur multitude nécessite un travail d'une ampleur beaucoup plus grande si on veut parvenir à une étude objective dans ce champ particulier.

Notons toutefois que l'obligation faite aux Régions et aux Départements de présenter, chaque année en Assemblée, un bilan social de l'évolution de l'égalité femmes-hommes au sein de leur administration constitue un levier indirect. Il a pour effet d'inscrire cette question dans le paysage institutionnel. Le sujet ne peut donc plus être écarté des politiques publiques.

Notre rencontre avec Stéphane LAURE, déléguée aux droits des femmes et à l'égalité du département de la Mayenne nous a permis de dresser de façon assez complète la façon dont les services de l'État peuvent agir dans les territoires.

En application des instructions ministérielles, les actions se mènent en lien avec les act.eu.r.ice.s du département. Parfois dans le cadre de partenariats avec l'Éducation nationale pour faire des journées de sensibilisation, tantôt avec des associations comme cela a été le cas pour l'organisation de la conférence sur les mutilations sexuelles, mais également à travers la signature de chartes avec les sphères économiques pour, par exemple, sensibiliser les filles aux métiers de l'industrie... Les services de la Préfecture veillent à ce que la question de l'égalité femmes-hommes soit prise en compte partout où cela est possible. Ils veillent également à ce que l'ensemble du territoire soit couvert. Ils agissent pour que les acteurs de terrain se fédèrent et élaborent ensemble des projets.

C'est ce qui nous est confirmé par Julien FAVROT, permanent en charge de l'éducation, de la formation et de la jeunesse de la Fédération des Amicales Laïques de la Mayenne. La FAL 53 fait partie du collectif « Unissons nos différences » qui regroupe une trentaine d'associations agissant dans le domaine de la lutte contre les discriminations, dont celles basées sur le genre, sur l'ensemble du territoire mayennais. Sur un mois, tous les ans, les associations membres du collectif sensibilisent le grand public à travers de multiples manifestations telles que des expositions, des ciné-débats, des activités socio-culturelles diverses. En Mayenne, les partenariats sont aisés. Les compétences de chacun.e sont bien identifiées. Ainsi, la FAL est-elle repérée pour la qualité et la richesse de ses malettes pédagogiques, constituées de supports, qui à travers le jeu, mais aussi la lecture, permettent de sensibiliser les enfants, dès le plus jeune âge, à la question de l'égalité entre les filles et les garçons. Ces malettes constituent des outils mis à la disposition des associations du réseau. Elles permettent également d'effectuer des IMS (Interventions en milieu scolaire). Mais si ce travail est aisé avec le milieu scolaire et associatif, il est plus complexe avec les autres opérateur.ice.s. Lorsqu'on veut aborder le sujet de la lutte contre les violences faites aux femmes, pas une structure ne manque à l'appel et toutes les énergies disponibles dans le département se mobilisent presque spontanément. En revanche, la question de l'égalité réelle est plus complexe. Elle ne fédère pas aussi simplement et les services de la Préfecture doivent, sur ce sujet, passer beaucoup plus de temps à convaincre pour trouver des partenariats. En Mayenne, mais c'est également vrai sur la plupart du territoire ligérien, il nous est souvent dit : « on n'aime pas les conflits ». Et si le sujet qui nous intéresse dans cette étude n'est pas conflictuel, la peur qu'il puisse l'être anesthésie le très grand dynamisme qui caractérise pourtant les habitant.e.s de ce département.

Sur Nantes en revanche, on ne compte plus le nombre d'initiatives qui partout fleurissent. Et si on aime travailler de façon collective, on n'hésite pas non plus à exprimer très clairement ses différences d'approche. On assiste ainsi à des maillages très complexes et on a parfois du mal à savoir qui fait quoi et qui défend quoi.

Au sujet de la prostitution, par exemple, l'Espace Simone de Beauvoir, comme l'association Le Nid, sont abolitionnistes mais pas le Centre LGBT. Les premières se positionnent au nom de la non-exploitation des corps des femmes par les hommes, le second met en avant le droit de pouvoir disposer librement de son corps. Les débats sur ces sujets sont très vifs, mais pour autant, on sait se fédérer dès qu'il s'agit de co-construire des actions, sur le terrain, pour sensibiliser en faveur de l'égalité réelle entre les femmes et les

hommes. Sur ce territoire, on ne peut pas échapper aux messages promouvant l'égalité, mais leur visibilité ne les rend pas pour autant plus efficaces, contrairement à ce qui se passe en Mayenne par exemple, où les messages délivrés le sont toujours collectivement et donc de façon uniforme.

Au bout du compte, les actions sur les territoires se déroulent à partir des moyens existants, et rien ne permet de dire qu'elles seraient plus efficaces dans telle ou telle autre partie du territoire. Les approches sont réellement différentes, mais les objectifs poursuivis et les volontés qui permettent leur mise en œuvre sont partout identiques.

Ce focus sur quelques initiatives collectives menées dans les territoires nous permet de voir la multiplicité des leviers utilisés. Pédagogiques, grand public, socio-culturels, militants... ils ont néanmoins tous un point commun : la communication. Tantôt pour déconstruire les clichés existants, tantôt pour obliger à la réflexion (à travers l'organisation de débats) mais aussi pour promouvoir l'égalité réelle. Ce sujet de l'égalité entre les sexes est donc bien une question abordée à travers le dialogue. Partout nous avons ressenti cette volonté de faire évoluer les mentalités de façon pacifique et parfois même ludique. Mais cette approche, qui est vraie dans les territoires, l'est-elle dans d'autres domaines de la vie quotidienne ?

Au sein des entreprises et des organisations professionnelles

Dans le monde professionnel, les auditions que nous avons menées nous permettent de mesurer très rapidement à quel point la question de l'égalité est aujourd'hui plus présente que jamais. Le fait – entre autres choses – que tous les 8 mars, la presse se fasse l'écho d'inégalités persistantes, notamment en matière de salaire, n'y est sans doute pas étranger.

En effet, alors que l'égalité entre les sexes semble progresser dans de nombreux domaines, les chiffres continuent à démontrer que les femmes, à compétences et à postes équivalents, gagnent moins que les hommes. Cela est vrai dans le secteur privé, mais aussi dans le service public qui devrait pourtant être à l'abri de ces différences, comme le constatent Aline CHITELMAN de la CGT ainsi que Jean-Luc RICAUD, le directeur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) de Loire-Atlantique-Vendée.

Et cela est encore plus accentué en Pays de la Loire, comme le soulignent des chiffres produits par le Conseil régional dans son rapport de 2017 sur l'égalité Femmes-Hommes.

Une autre anomalie, que nous avons déjà évoquée, réside dans la persistance du caractère « genré » de très nombreuses professions. Partout, nous avons

rencontré des personnes qui ont pleinement conscience de ces réalités, et chaque personne auditionnée s'accorde sur le fait que ce n'est plus acceptable. Les réflexions ne manquent donc pas, et beaucoup de leviers sont expérimentés sur le terrain.

L'un des premiers leviers, sans doute le plus évident, mais celui auquel on ne pense pas toujours, est celui de la technologie. C'est Fabienne DAVY qui l'évoque le mieux, et c'est bien parce que nous sommes entré.e.s dans un monde d'assistance technique que les inégalités fondées sur la force physique ne sont plus aussi pertinentes aujourd'hui pour exercer telle ou telle profession. Une femme peut conduire un poids lourd avec la même aisance qu'un homme. Et de fait, si en France elles n'étaient que 30 femmes à exercer le métier de chauffeur-routier en 1978, elles étaient 8 300 en 2016 selon des données fournies par Europe-Camions.com (soit environ 20 % des conducteur.rice.s du secteur).

Cependant, de nombreux freins sont encore à l'œuvre, qui relèvent souvent de préjugés et de clichés. C'est pourquoi l'association « Les Fameuses », qui

« Il est aisé de s'accrocher à ses stéréotypes et ses idées préconçues, on se sent ainsi rassuré dans sa propre ignorance ».

Michelle Obama (1964-)

regroupe des dirigeantes d'entreprise fait de la communication un de ses leviers principaux pour assurer la promotion des métiers de direction auprès des jeunes filles et des jeunes femmes. C'est également le travail qu'effectue Corinne BESNARD, via l'association « Femmes cheffes d'entreprises » lorsqu'elle se déplace dans les établissements scolaires ou de formation professionnelle de la Région. A chaque fois

il s'agit de déconstruire les préjugés chez les jeunes. Leur montrer qu'il n'y a pas de déterminisme sexué pour exercer un métier.

Cécilia BOSSARD participe quant à elle à une association de programmat.eur.rice.s informatiques qui anime des ateliers de sensibilisation à cette profession pour les enfants. Très ludiques, ces groupes d'éveil sont toujours paritaires. C'est la règle définie et tous les membres de l'association, qu'elles.ils soient femmes ou hommes, y sont très attaché.e.s. La sensibilisation est donc un levier important. Il repose très souvent sur la communication (c'est ce que nous voyons en premier) mais il est surtout efficace lorsqu'il est utilisé en proximité, dès le plus jeune âge.

Mais que faire, au quotidien, dans les entreprises et les administrations, quand les salarié.e.s n'ont pas été très tôt sensibilisé.e.s, et que malgré toutes les bonnes volontés, elles.ils continuent à perpétuer les clichés hérités du passé ?

En janvier 2017, François CALVEZ, directeur du Pôle numérique du CNAM est venu nous présenter un « Serious Game » développé grâce à des crédits du Conseil régional et qui a connu un très vif succès auprès de nombreuses entreprises. Ce jeu permet d'échanger sur les représentations sous-jacentes dans les rapports sociaux et les inégalités entre les sexes dans le monde du travail. Joué entre collègues, il permet de déconstruire, entre autres choses, ce que François CALVEZ qualifie de compétences « naturelles » ou prétendues telles. Il permet donc d'enclencher des dialogues entre collègues, en partant de l'existant, pour la mise en place de changements au sein des organisations. Il en résulte une évolution des représentations sociales et une déconstruction des stéréotypes de genre fondées sur la prise de conscience individuelle et collective.

Parmi les autres leviers utilisés, Jean-Luc RICAUD évoque la nécessité d'observer, autant que possible, un certain nombre d'indicateurs « RH » comme par exemple la répartition sexuée des temps partiels ou bien encore des arrêts maladie. Ils sont souvent révélateurs de distorsions qui trouvent leur origine dans des situations de mal-être liées à l'expression de clichés sur le lieu de travail. Pour y remédier, il n'hésite pas à signer des chartes, dont une avec l'Espace Simone de Beauvoir et une autre avec le Centre LGBT de Nantes, pour signifier aux agents de son administration que la direction ne veut « pas de ça ici » ! Par ailleurs, et pour légitimer ce discours, il veille toujours à ce que la mixité des sexes et des âges soit réelle à tous les niveaux de poste. Cette politique inclusive est pour lui essentielle car au-delà des principes, elle permet surtout d'avoir une administration plus en phase avec les réalités de la société et donc beaucoup plus réactive et performante.

Isabelle MERCIER, de la CFDT, insiste sur la vigilance. Pour elle aussi, la santé est souvent un bon indicateur. Les stéréotypes doivent être déconstruits et le langage s'adapter dans le monde du travail. Bien entendu, elle estime que le cadre législatif doit être contraignant, mais « ça ne suffit pas », affirme-t-elle. Elle souligne que le plus important est de faire en sorte que le dialogue social existe dans les entreprises ainsi que dans les administrations. Ces outils sont autant de leviers qu'il faut utiliser de façon plus systématique. Aline CHITELMAN, de la CGT, partage également cette analyse, tout en rappelant la très grande utilité de la loi contre le harcèlement. Comme Jean-Luc RICAUD, elle souligne l'importance des statistiques sexuées, seul outil qui permette d'objectiver les choses.

Dans le monde syndical et politique

Nous l'avons déjà évoqué dans la première partie de ce rapport, le domaine dans lequel l'égalité femmes-hommes a le plus progressé est celui du politique. La loi sur la parité a été bien plus qu'un simple levier, elle s'est imposée comme une injonction qui a permis de faire en sorte que le nombre de nos représentant.e.s soit à l'image de ce qu'est notre société. Cependant les clichés persistent dans la mixité réelle de l'exercice du pouvoir.

A ce sujet, Roselyne BACHELOT nous raconte qu'en 1982, lors de son premier mandat au Conseil général du Maine-et-Loire, elles n'étaient que deux femmes élues au sein de cette institution. Elle demande alors à intégrer la commission des finances, ce qui lui est accordé. Nous sommes avant l'application des lois de décentralisation, et les finances ne sont pas encore stratégiques puisque la collectivité est, de ce point de vue, sous la tutelle de la Préfecture. En 1985, lors du renouvellement de la moitié des sièges, on fait en sorte qu'elle se retire de cette commission, devenue entre-temps très importante pour exercer le pouvoir politique. Si nous relatons ici cette histoire, c'est que le rapport du HCE du 2 février 2017 démontre que la parité, pourtant réelle dans les Conseils départementaux, n'existe plus lorsqu'on observe les commissions qui les composent.

A ce sujet, les expressions en faveur d'une égalité réelle ne manquent pas, mais la situation semble stagner. Roselyne BACHELOT insiste quant à elle sur la responsabilité des femmes qui, dit-elle, « ont intériorisé l'infériorité dans laquelle on les a éduquées ». Elle affirme s'être toujours battue et ne jamais avoir éprouvé le « sentiment de l'imposture » auquel Cécilia BOSSARD fait référence. Elle insiste sur la nécessité « d'avoir confiance en soi » et de « s'emparer de la parité » dans tous les domaines, citant notamment Gisèle HALIMI qui disait : « On ne mendie pas un juste droit, on se bat pour lui ».

En revenant sur les inégalités moindres, mais néanmoins persistantes au sein du monde politique, on met le doigt sur une autre dimension de la conquête de l'égalité réelle. Bien sûr, il reste quelques leviers, notamment la redéfinition de certains modes de scrutin, et l'arsenal

« J'ai souvent eu l'impression d'être une femme alibi. Partout où je suis passée, j'ai entendu : « Mais si, on donne la parole aux femmes puisqu'il y a Simone VEIL »

Simone Veil (1927-2017)

juridique devrait notamment imposer la parité dans toutes les sphères politiques. Mais la responsabilité des femmes, dans l'affirmation de leurs droits, est plus essentielle que jamais.

Au sein de la CFDT, cette revendication de la parité est parvenue à des résultats évidents. Ainsi se pratique-t-elle systématiquement à tous les niveaux de l'organisation syndicale. Le parcours d'Isabelle MERCIER, secrétaire régionale du syndicat, illustre bien cette réalité. Issue du secteur public sanitaire et social, elle s'est d'abord hissée à la tête de l'Union locale de Saint-Nazaire, ville où le poids du secteur industriel est pourtant évident. Imposée au nom de la parité, elle s'est ensuite efforcée de démontrer que seules ses compétences légitimaient sa place.

Bien entendu, elle a dû affronter de nombreux propos sexistes au long de son parcours syndicaliste. Et même si elle a été soutenue par sa famille, elle admet que souvent, on lui a posé la question de sa capacité à mener de front sa vie de famille et sa carrière, chose qu'on demande rarement, pour ne pas dire jamais, à un homme. Agacée de tels comportements, dont elle affirme qu'ils doivent être combattus, elle estime toutefois que « les freins rencontrés sont souvent ceux qu'on s'impose à soi-même ». Il lui a fallu beaucoup travailler pour « être toujours au top sur les dossiers » et elle a évité de « se placer sur le registre des rapports de force », pourtant courants dans le monde syndical.

Elle reconnaît également que si la parité s'est finalement déployée au sein de son organisation syndicale, c'est que le militantisme a changé de visage avec le temps. Les divorces, l'exigence accrue en termes de performances professionnelles, et bien d'autres aspects de la vie de tous les jours ont finalement bouleversé nos modes de vie. Rares sont les militant.e.s aujourd'hui disposé.e.s à consacrer tout leur temps libre à « la cause ». Les rythmes changent, ce qui contribue à placer les personnes des deux sexes sur des temporalités qui s'accordent de plus en plus. Mais malgré tout, et elle l'a constaté, il lui a fallu faire ses preuves et déployer une énergie sans aucune

« Les femmes se forgent à elles-mêmes les chaînes dont l'homme ne souhaite pas les charger »

Simone de Beauvoir (1908-1986)

mesure avec ce qui aurait été exigé d'un homme dans la même situation. L'égalité n'est donc pas parfaite... elle n'est toujours pas réelle, même si on s'approche du but.

La question du temps est bien présente dans tous les esprits car tout le monde reconnaît qu'il va en falloir pour que les choses changent vraiment. Et là encore, la question des représentations ressurgit. C'est aussi

pour cela que la visibilité des femmes sur des postes importants agit par capillarité sur l'ensemble de la société. C'est ce que reconnaît Fabienne DAVY au sujet de Christiane LAMBERT, agricultrice du Maine-et-Loire, qui en devenant la première femme à présider la FNSEA, le 13 avril 2017, marque une véritable évolution. Les femmes, dans l'agriculture, savent désormais qu'elles peuvent prendre plus de place. Et c'est ce qu'elle fait également en présidant la commission « Agricultrices » de la FDSEA 49. Ce groupe de travail leur permet de se rencontrer et de mener des actions communes encore trop souvent cantonnées à des rôles stéréotypés comme celui qui consiste à aller faire la promotion de l'agriculture dans les écoles. Mais toutes ces actions, sur de multiples échelles, contribuent à faire bouger les lignes actuelles.

Au sujet de l'importance de la visibilité des femmes, Michelle MEUNIER affirme qu'elle est essentielle. De nombreux travaux démontrent qu'au-dessous du seuil de 30% au sein d'un groupe, les femmes ne sont plus visibles. Anne-Marie COULON, Conseillère départementale de Vendée, Maire de Mouzeuil-Saint-Martin et également présidente de l'association des maires de Vendée, affirme que la loi sur la parité a permis de démontrer, par la preuve, que les femmes sont aussi compétentes que les hommes.

La question du pouvoir, et de la prise du pouvoir par les femmes agit comme un véritable catalyseur au sein de toute organisation. Ces exemples ne sont pas simplement des symboles, ils sont facteurs de profondes transformations, ils sont des accélérateurs pour atteindre l'égalité réelle. Et la symbolique qui en découle infuse partout dans la société civile. Roselyne BACHELOT insiste à ce sujet : « La société civile doit s'emparer de la parité ! ».

Par exemple, le CESER de Bretagne, cherche à progresser dans ce sens, ce alors même que son assemblée n'est pas totalement paritaire. A cet effet, un binôme de rapporteuses a été constitué avec Annie GUILLERME et Viviane SERRANO, rencontrées dans le cadre de cette étude. Elles effectuent une veille sur ce qui a trait à l'égalité entre les femmes et les hommes dès qu'un sujet est abordé. C'est le cas, dans le cadre de l'élaboration en cours du SRADDET de Bretagne où des réflexions sur l'occupation genrée des espaces publics ont été introduites par le CESER, à partir de ses travaux. C'est la notion de transversalité intégrale. Par ailleurs, des principes ont été arrêtés et sont couramment appliqués. Pour chaque rapport ou étude de la commission « Qualité de vie, culture et solidarités », deux rapport.eur.rice.s sont désigné.e.s : une femme et un homme, coutume qui tend à s'étendre aux autres instances du CESER. Selon Annie GUILLERME, l'enjeu est notamment de définir et de mettre en œuvre, un « corpus de réflexes » qui peut se décliner en cinq points :

1. refuser toute victimisation ;
2. toujours penser à travers le prisme de l'égalité des droits ;
3. toujours partir des préjugés et des stéréotypes afin de les lister pour mieux les déconstruire ;
4. toujours essayer de partir de constats chiffrés sexués pour mesurer les inégalités, et se poser les questions qui permettent de rechercher des solutions ;
5. investir l'espace public et y permettre la présence et la visibilité égale entre les femmes et les hommes (en particulier dans les assemblées décisionnelles).

Dans la société civile

Et s'il est bien un domaine de la société civile où l'on s'empare de la parité comme levier, c'est le sport. Très longtemps marqué par le sexisme et d'autres formes de discriminations, le milieu sportif a été fortement incité à agir en faveur de l'égalité entre femmes et hommes. Que ce soit au niveau de l'État ou des collectivités territoriales, les pressions n'ont pas manqué, et les résistances n'ont pas non plus été importantes.

« Personne n'est plus arrogant envers les femmes, plus agressif ou méprisant, qu'un homme inquiet pour sa virilité ».

Simone de Beauvoir (1908-1986)

Très vite, le milieu sportif est tombé d'accord sur le fait qu'il devait être exemplaire en la matière car, nous l'avons vu, il est une école du vivre ensemble. Yannick SUPLOT se félicite de l'existence de nombreuses chartes signées en la matière. Elles sont selon lui très importantes car elles actent une volonté collective dans ce domaine. Il affiche des objectifs et des règles comportementales qui doivent être partagées, celui-ci insiste également sur l'importance de la présence des femmes dans les instances dirigeantes sportives. Pour y parvenir, il considère que la promotion du sport, pour tou.te.s, doit être soutenue dès l'école.

Marion DEBOUCHE nous rappelle que la loi du 4 août 2014 stipule que lorsque la proportion de licencié.e.s est supérieure ou égale à 25 %, les fédérations doivent respecter la parité dans les instances dirigeantes. La savate boxe française est aujourd'hui exemplaire en la matière. La parité y est partout pratiquée, et l'égalité de traitement également. Les tournois féminins sont

organisés, en termes de communication et de moyens, comme les tournois masculins.

En fait, tout vient de la volonté d'appliquer le plus strictement possible les règles de la parité à tous les niveaux, sans jamais céder à la facilité. Il ne s'agit pas de « tendre vers la parité » comme on l'entend régulièrement. Cette expression cache souvent une paresse, ou pire encore, une volonté inconsciente, pour les hommes, de poursuivre une domination, ou bien encore de masquer des peurs liées à la crainte d'être à leur tour dominés. Là encore, c'est la représentation de ce qui définit aujourd'hui la virilité, au sein de nos sociétés qui est au cœur de toutes les résistances. C'est pourquoi l'exemple de la boxe est d'une importance considérable pour l'ensemble des autres sports. Si c'est possible ici, alors ça l'est partout, car ça ne remet pas en cause l'identité de genre des femmes ou des hommes.

Édith MARUÉJOULS, dans le cadre de ses travaux dans l'école élémentaire de la ZEP de Mont-de-Marsan constate également que si on oblige les garçons et les filles à jouer ensemble, c'est le respect qui l'emporte et que les rapports de force reculent. Le directeur de l'école affirme qu'il-y-a moins de tensions, moins d'agressivité et que les conditions pour apprendre plus et mieux sont alors réunies.

Cela a d'ailleurs été confirmé par Olivier MARÉCHAU. Il va même jusqu'à dire que la question de l'aménagement des cours de récréation est crucial. Là où on conduit une réflexion avec les élèves sur les usages partagés de la cour et sur les choix favorisant la mixité de son occupation, on obtient des résultats surprenants et surtout très positifs. Par ailleurs, le rectorat de Nantes vise dans son projet académique, et en référence à la loi de refondation de l'école du 8 juillet 2013, à faire vivre l'égalité filles-garçons et le respect réciproque dès l'école, puis dans les établissements du second degré à travers, entre autre, des actions partenariales avec la délégation aux droits des femmes. Le développement, chez les enseignant.e.s, de pratiques pédagogiques distanciées des stéréotypes filles-garçons est visé à travers des formations de terrain. Il s'agit de faire de la mixité des classes, non plus une difficulté potentielle, mais un levier majeur de la réussite de tou.te.s les élèves.

Dans le monde universitaire, l'UNEF et l'association ALUN (association LGBTQI de l'Université de Nantes) ont décidé d'imposer le langage épïcène entre leurs membres. Se placer sur le terrain, non pas géographique, mais linguistique cette fois-ci, est fondamental pour Noé PARPET d'ALUN. Cela permet une égalité de respect entre les genres. Les discours ainsi portés ne sont plus essentiellement masculins, ils sont neutres. A l'UNEF, Émilie BOURDON nous

explique que pour toute réunion du syndicat étudiant, le temps de parole est également réparti entre femmes et hommes. Chaque prise de parole systématiquement alternée est décomptée sur le temps accordé au genre de l'intervenant.e. Cela permet une plus grande participation des femmes aux débats.

Thierry MORICE, co-propriétaire et créateur de la librairie « Les enfants terribles », de Nantes, réalise quant à lui un véritable travail de sélection d'ouvrages destinés aux enfants. Ceux-ci prennent en compte l'égalité entre filles et garçons, que ce soit en termes de contenus ou en termes de symboles comme la juste part accordée, par exemple, entre héroïnes et héros. Dans cette sélection, c'est avant tout la qualité littéraire qui prime. Mais c'est aussi et surtout à travers le travail de conseil que des échanges s'enclenchent avec la clientèle sur ce sujet. Ces conseils, la librairie les réalise en direct, mais aussi dans les quartiers, à l'occasion d'animations auprès des jeunes publics.

Cécile PETITDENT, rédactrice en chef à Télénantes, nous confirme que la société est en mouvement. Elle nous indique que les enfants qu'elle rencontre, dans le cadre professionnel ou privé, sont de plus en plus sensibles à la question de l'égalité entre les sexes : « Ils en parlent à l'école, mais aussi entre eux et enfin à la maison, avec leurs parents ou grands-parents ». Cette préoccupation lui semble une bonne chose, elle est le fruit d'impulsions pilotées depuis l'échelle nationale ainsi que des multiples interventions et expérimentations qui émergent partout dans les territoires. Bien sûr, des inégalités demeurent et sont parfois inquiétantes, mais parler de ce sujet, partout et régulièrement fait qu'il n'est plus possible de faire comme si les inégalités entre les femmes et les hommes n'existaient pas. En parler, c'est assurément le meilleur moyen de ne pas éluder la question. Cela oblige à rechercher des solutions collectives et partagées. C'est donc aussi un levier, tellement évident qu'on finirait presque par oublier qu'il est peut-être le plus fondamental de tous.

2.2. Des volontés clairement exprimées

La mixité mise en avant...

A l'issue des nombreuses lectures, mais aussi des auditions et des rencontres réalisées à l'occasion de cette étude, nous avons pu constater que l'égalité entre femmes et hommes pose toujours question en termes d'approche.

Il est évident, par exemple, qu'Anne-Marie COULON et Roselyne BACHELOT expriment des analyses qui diffèrent. Mais pour autant, elles sont toutes deux

convaincues de la nécessité de parvenir à une société plus inclusive, qui offre les mêmes opportunités aux femmes qu'aux hommes.

« Nous prenons acte de la naissance d'une irréductible volonté féminine de partager l'univers et les enfants avec les hommes ».

Élisabeth BADINTER (1944-)

Fabienne DAVY insiste sur la nécessité de la mixité, et elle préfère ce terme à celui de parité, qui laisse entendre qu'il faudrait obliger des personnes à se réaliser dans des activités pour lesquelles elles n'éprouvent pas nécessairement d'attrance au premier abord. Cette mise en garde a également été formulée par des membres de la commission « Santé-Social » du CESER.

L'interrogation, qui pour le moment reste sans réponse, consiste donc bien à essayer de savoir si les appétences des femmes et des hommes sont conditionnées dès le plus jeune âge ou sont au contraire le fruit de déterminismes « naturels ». C'est sur ce sujet, finalement, que des divisions apparaissent. Elles sont profondes, et lorsqu'on les aborde, on observe, de part et d'autre, des tensions qui sont ceux qui traversent notre société dans de nombreux débats. Dès lors, il s'agit de se concentrer sur ce qui rassemble, et pour cela, il convient de respecter les imaginaires que le féminin ou le masculin inspirent aux un.e.s et aux autres pour se concentrer sur les aspirations universelles suivantes :

- la possibilité pour les un.e.s et les autres de se réaliser librement et sans la moindre entrave qui serait liée à une identité sexuée.
- la construction d'une société dans laquelle la mixité devient une règle, aussi bien à l'école que dans le monde du travail ou dans d'autres domaines.
- l'orientation résolue vers une société paritaire, mais sans imposer de contraintes aux femmes ni aux hommes dans leurs choix.

A ce stade, il est intéressant de se pencher sur l'exemple de l'UNEF. En effet, à force de règles qui permettent aux femmes d'exercer des responsabilités, y compris dans les temps de parole, le syndicat étudiant a fini par atteindre la parité, pour finalement la perdre puisque les femmes sont aujourd'hui très majoritaires dans ce syndicat étudiant. Émilie BOURDON et ses camarades ne se satisfont pas de ce résultat. Elles n'entendent pas substituer un pouvoir matriarcal au pouvoir patriarcal préexistant.

On voit ici que l'objectif est de parvenir à une société égalitaire et apaisée dans laquelle « une guerre des sexes » n'a pas de place. Le modèle républicain est toujours profondément ancré, y compris parmi les jeunes générations.

Un attachement fort au modèle républicain

On met là le doigt sur une spécificité française. Elle est présente, dès les premières réflexions sur la parité dans le domaine politique. Comment parvenir à l'égalité entre femmes et hommes sans imposer des quotas qui s'apparenteraient finalement à des méthodes communautaristes ? Anne-Marie COULON le dit clairement : « C'est dommage qu'il ait fallu passer par une loi, mais finalement ç'a été une bonne chose ». Et tout compte fait, quoique les expressions soient différentes, tout le monde s'accorde sur ce constat. C'est d'ailleurs ce que dit le HCE dans son rapport du 2 février 2017 :

« Rappelons qu'au niveau international, en 1995, la 4ème conférence de Pékin en a fait un thème central, l'exigence paritaire occupant la deuxième place parmi les douze questions traitées par le forum des organisations non gouvernementales préparant la négociation sur la plate-forme finale. Cette promotion de la parité, contre le principe des quotas, par les ONG allait de pair avec leur défense du concept d'égalité contre celui d'équité promu par les États de la « Sainte Alliance », formée par le Saint-Siège, l'Iran, le Soudan, le Yémen et quelques pays d'Amérique latine.

En France, le terme de « parité » s'inscrit à la fois dans le débat international sur le recours aux mesures dites d'action positive tout en se réappropriant l'héritage politique français de l'« universalisme républicain ».

En écho aux arguments avancés par les ONG féministes dans les conférences internationales, dont celle sur la population du Caire en 1993 et Pékin en 1995, le HCE réaffirme son attachement au mécanisme de la parité face à celui des quotas pour plusieurs raisons essentielles :

- *l'attachement à l'idée d'égalité en référence à trois siècles de luttes des femmes pour leurs droits ;*
- *les femmes sont la moitié de l'humanité, elles ne sont pas réductibles à une catégorie ;*
- *le risque que le pourcentage retenu devienne un plafond ;*
- *le risque de justifier le droit des femmes d'être élues, au nom de leur prétendue différence, et non parce qu'elles sont des citoyennes à part entière.*

Ainsi, au-delà du champ explicitement politique, la notion de parité dénonce la naturalisation des inégalités entre les sexes en questionnant la construction sociale des rôles masculins et féminins. « En critiquant le pouvoir masculin, c'était bien évidemment toutes les inégalités qui s'engouffraient dans cette brèche. [...] La parité était un objectif autant qu'un outil, une fin autant qu'un moyen ».

La parité, entendue comme le partage à égalité du pouvoir de représentation et de décision entre les femmes et les hommes, est donc une exigence de justice et de démocratie. »

On voit là toute la complexité et la subtilité de la construction et de l'apport de la pensée française pour permettre de défendre, de façon universelle, une juste égalité entre les sexes. Alors que les quotas supposent une représentation proportionnelle, la parité impose un partage strict du pouvoir. Cette construction est évidemment une force ; elle est sous-jacente dans la formulation des préconisations que nous sommes désormais en mesure d'élaborer, d'exprimer et de relayer.

2.3. Des préconisations opérationnelles

Les auditions révèlent que les prises de responsabilité des femmes, au-delà des mesures législatives, sont fortement liées à l'éducation reçue au sein de l'environnement familial, scolaire et culturel. Ces espaces autorisent, en fonction de leur ouverture, la construction de parcours individuels qui permettent de dépasser les préjugés et d'atteindre des objectifs personnels. Les préconisations de ce rapport visent donc à donner les outils qui favorisent les libres-choix, sans que n'entrent en compte des discriminations liées au genre.

« N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Les droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant »

Simone de Beauvoir (1908-1986)

Pour ce faire, nous avons répertorié trois types de préconisations : celles d'ordre général, qui dépendent de politiques suprarégionales ; celles qui relèvent du domaine du possible pour le Conseil régional des Pays de la Loire ; celles enfin qui dépendent du CESER en tant qu'acteur majeur de la société civile.

Préconisations générales

- Mener des grandes campagnes de communication au niveau national, et pas seulement sur la seule question des violences faites aux femmes. Il faut aussi des messages positifs, valoriser les parcours de femmes qui sortent des codes traditionnels.
- Lutter contre les images sexistes dans l'espace public et promouvoir la mixité dans tous les domaines.
- Encourager les actions menées au niveau de l'Éducation nationale, dans les programmes et dans les formations de la communauté éducative. Faire prendre conscience de l'importance de l'éducation dans la formation des comportements. Il faut par exemple favoriser les IMS (interventions en milieu scolaire), repenser l'agencement des cours de récréation et les activités ludiques à l'école, redéfinir les contenus des manuels scolaires...
- Encourager la possibilité de la mixité des loisirs dès la crèche et la garderie en respectant les choix de l'enfant.
- Interdire la sexualisation des enfants dans les médias.
- Garantir une meilleure articulation entre la vie professionnelle et la vie privée.
- Revoir le statut d'exploitant.e dans le monde économique pour une égalité de traitement entre les conjoint.e.s.
- Continuer à légiférer contre le sexisme, les discriminations et favoriser le respect de l'égalité, notamment des salaires et des déroulés de carrières, dans le monde du travail.
- Revoir les modes de scrutin pour permettre la parité dans toutes les institutions représentatives de la République.

Préconisations pour le Conseil régional des Pays de la Loire

- Organiser une journée régionale de sensibilisation à la mixité et au respect filles/garçons et femmes/hommes dans les lycées et les CFA.
- Aider les communes à réfléchir à l'aménagement de l'espace public pour en faciliter l'accès à tou.te.s.
- Faire évoluer l'architecture des constructions dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Région pour un accès égal fille / garçon.

- Soutenir les intercommunalités à la mise en place de crèches et/ou de maisons d'assistant.e.s maternel.le.s / paternel.le.s. Les inciter à mener des réflexions sur la question de la garde des enfants et l'organisation des temps périscolaires dans les secteurs ruraux.
- Instaurer des critères obligatoires pour conditionner les aides et les appels d'offre de la Région aux associations, aux entreprises et aux grands réseaux régionaux (exemples : universités, Chambres consulaires...).
- Généraliser l'usage des statistiques sexuées pour mieux évaluer l'impact des politiques régionales (exemples : le sport, la culture...).
- Modifier la représentation des métiers en valorisant les parcours jugés inhabituels et en déconstruisant les représentations, notamment dans les politiques d'orientation et les communications de la Région.
- Prendre en compte la question de l'égalité Femmes-Hommes dans tous les supports de communication de la Région : penser éventuellement à la mise en place d'une cellule de veille sur ce sujet.
- Former les salarié.e.s du secteur sanitaire et social et tou.te.s les professionnel.le.s en contact avec les enfants et les jeunes à l'importance de la prise en compte de la mixité dans l'exercice de leur métier.
- Aider les structures sportives à se doter d'équipements mixtes.
- Généraliser une écriture sans stéréotype et utiliser le langage épïcène dans les documents administratifs.
- Soutenir, par des aides, les associations qui agissent pour les droits des femmes.
- Mettre en place une plateforme des structures régionales contribuant à l'égalité sur l'ensemble des territoires.
- Sensibiliser les personnels de la Région à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Des préconisations pour le CESER

- Instaurer la parité dans toutes les structures et groupes de travail du CESER, y compris dans l'accès aux responsabilités et aux représentations.
- Désigner des Conseiller.e.s chargé.e.s de veiller à ce que les questions d'égalité entre les femmes et les hommes soient toujours prises en compte dans les travaux du CESER.

- Désigner, pour chaque étude et/ou rapport, un binôme mixte de rapporteur.e.s.
- Appliquer les préconisations du HCE pour une communication sans stéréotype de sexe dans les productions du CESER.
- Organiser une journée, tous les deux ou trois ans, en lien avec les élu.e.s du Conseil régional et la Préfecture de Région pour faire le point sur la situation de l'égalité entre femmes et hommes au sein de la région.
- Poursuivre les travaux du CESER suite à cette étude sur : la place des femmes dans l'espace public, les violences faites aux femmes ...

Table des sigles

ALUN'

Association LGBTQI+ de l'Université de Nantes

CCIT

Chambre de commerce et d'industrie territoriale

CEAS

Centre d'étude et d'action sociale

CESER

Conseil économique, social et environnemental de Région

CFA

Centre de formation d'apprentis

CFDT

Confédération française démocratique du travail

CGT

Confédération générale du travail

CHU

Centre hospitalier universitaire

CIDFF

Centre d'information des droits de la femme et de la famille

CNAM

Conservatoire national des arts et métiers

CROS

Comité régional olympique et sportif

DGS

Direct.eur.e général.e des services

DRDJSCS

Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

EPCI

Établissement public de coopération intercommunale

FAL

Fédération des amicales laïques

FJT

Foyer des jeunes travailleurs

FDSEA

Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles

FNSEA

Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles

HCE

Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes

IMS

Intervention en milieu scolaire

IVG

Interruption volontaire de grossesse

LGBT

Lesbiennes, gays, bisexuel.le.s et trans

LGBTQI

Lesbiennes, gays, bisexuel.le.s, trans, queers et intersexué.e.s

NACLT Basket

Nort-sur-Erdre Athletic Club les Touches Basket

NOTRe

Nouvelle organisation territoriale de la République

ONG

Organisation non-gouvernementale

ORS

Observatoire régional de la santé

OPFH

Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes

PJJ

Protection judiciaire de la jeunesse

RH

Ressources humaines

SAEM

Société anonyme d'économie mixte

SRADDET

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

UDAF

Union départementale des associations familiales

UNEF

Union nationale des étudiant.e.s de France

ZEP

Zone d'éducation prioritaire

Bibliographie

Documents

Femmes Hommes : penser l'égalité, sous la direction de Sandrine DAUPHIN et Réjane SÉNAC. La documentation française, 2012.

Le coût économique des discriminations en France. France stratégie, septembre 2016.

A la télévision, les hommes parlent, les femmes écoutent ! Sur la place des femmes à la télévision. Arnaud BIHEL, Belin, 2017.

C'est quoi être féministe ? Annie SUGIER, Éditions de l'Aube, 2015.

L'école apprend-elle l'égalité des sexes ? Isabelle COLLET. Belin, 2015.

Les femmes ne sont pas faites pour courir ! Patrick BOCCART. Belin, 2015.

Les hommes veulent-ils l'égalité ? Patric JEAN. Belin, 2015.

Les métiers ont-ils un sexe ? Pour sortir des sentiers battus de l'orientation des filles et des garçons ». Françoise VOUILLOT. Belin, 2014.

La sexuation du monde : réflexions sur l'émancipation. Geneviève FRAISSE. Sciences Po Les Presses, 2016.

Manifeste pour la décolonisation de l'humanité femelle – tome 5 – Comment se fabrique l'hégémonie de l'humanité mâle ? Nicole ROELEN. L'Harmattan, 2016.

Femmes si vous osiez. Le monde s'en porterait mieux. Aude de THUIN. Robert Laffont, 2012.

Idées reçues sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Thierry BENOÎT avec la collaboration de Dominique NADAUD. Le Cavalier Bleu, 2016.

Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Direction générale de la cohésion sociale. L'Essentiel, 2017.

Revue Travail, genre et sociétés. N° 27. La Découverte, 2012.

Documentation du CESER des Pays de la Loire et de l'Association des CESER de l'Atlantique

Principaux sites internet consultés

<http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/>

<http://www.inegalites.fr/>

<http://www.observatoiredesdiscriminations.fr/>

<http://ores.paysdelaloire.fr/>

<https://www.insee.fr/fr/accueil>

<https://www.defenseurdesdroits.fr/>

<http://www.lecese.fr/>

http://www.bretagne.bzh/jcms/c_14072/fr/le-conseil-economique-social-et-environnemental-regional

<http://www.cesr-midi-pyrenees.fr/>

<https://ceser.regioncentre.fr/cms/home.html>

http://www.francetvinfo.fr/societe/inegalite-hommes-femmes-les-prejuges-commencent-des-le-plus-jeune-age_876937.html

Remerciements

Fatimata AMY

Conseillère départementale du Maine-et-Loire. Conseillère municipale d'Angers (49).

Roselyne BACHELOT

Animatrice de télévision et de radio. Ancienne ministre. Ancienne élue du Maine-et-Loire.

Corinne BESNARD

Vice-présidente de la CCIT de Nantes – Saint-Nazaire (44). Vice-présidente de l'association « Femmes cheffes d'entreprises ». Dirigeante de Creativ Emball Services, entreprise des Sorinières (44).

Cécilia BOSSARD

Cheffe de projet en informatique au CHU de Nantes.

Sylvaine BOSSÉ

Présidente de l'Union régionale des CIDFF des Pays de la Loire.

Émilie BOURDON

Présidente de l'UNEF de Loire-Atlantique.

Marlène BOUTET

Directrice du Planning familial de la Sarthe.

Fabien BRISSOT

Chef du pôle « Société et solidarités » au CESER de Bretagne.

François CALVEZ

Directeur du pôle technologies de l'information et de la communication pour l'éducation et la formation du CNAM des Pays de la Loire.

Aurélien CESBRON

Directrice « Export » de la Chambre régional d'agriculture des Pays de la Loire.

Aline CHITELMAN

Membre de la commission femmes-mixité de la CGT.

Anne-Marie COULON

Maire de Mouzeuil-Saint-Martin (85). Conseillère départementale de la Vendée. Présidente de l'association des maires de Vendée.

Fabienne DAVY

Présidente de la commission « agricultrices » de la FDSEA du Maine-et-Loire.
Agricultrice en polyculture et vaches allaitantes.

Marion DEBOUCHE

Responsable du pôle sport de la DRDJSCS des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique.

Stella DUPONT

Députée du Maine-et-Loire. Maire de Chalonnes-sur-Loire. Ancienne Conseillère régionale des Pays de la Loire.

Julien FAVROT

Responsable du service éducation-formation-jeunesse de la Ligue de l'enseignement de la Mayenne.

Martine FRÉTARD

Directrice de l'association « Le Nymphéa », foyer des jeunes travailleurs d'Évron (53).

Annie GUILLERME

Conseillère, vice-présidente et membre du Bureau du CESER de Bretagne, co-rapporteuse sur l'égalité.

Claude GUIOULLIER

Directeur du CEAS de la Mayenne.

Joëlle KÉRIVIN

Présidente de l'Espace Simone de Beauvoir. Directrice générale de la SAEM La Folle Journée.

Florence LACAZE

Conseillère au CESER des Pays de la Loire. Représentante du CRAJEP.

Stéphane LAURE

Déléguée départementale de la Mayenne aux droits des femmes et à l'égalité.

Marie-Claude LEROUX

Déléguée départementale de la Sarthe de l'association « Le Nid ».

Lycée professionnel Fernand Renaudeau de Cholet (49)

Les professeur.e.s et les élèves de la section menuiserie et ébénisterie.

Olivier MARÉCHAU

Inspecteur de l'Éducation nationale – Inspection de l'apprentissage – Rectorat de Nantes. Copilote mission académique « Égalité filles-garçons, femmes-hommes dans le système éducatif ».

Isabelle MERCIER

Conseillère au CESER des Pays de la Loire. Secrétaire régionale de la CFDT des Pays de la Loire.

Michelle MEUNIER

Sénatrice de Loire-Atlantique.

Thierry MORICE

Co-propriétaire et fondateur de la librairie « Les enfants terribles ».

Noé PARPET

Président de l'association ALUN'.

Cécile PETITDENT

Journaliste. Rédactrice en chef de Télénantes.

Mickaël PINEL

Président du NACL – Club de Basket de Nort-sur-Erdre (44).

Jean-Luc RICAUD

Directeur territorial de la DPJJ de Loire-Atlantique – Vendée.

Marie RULLIER

Animatrice « bio » à la FDSEA/FNSEA du Maine-et-Loire.

Emmanuelle SANCHEZ

Stagiaire à Nosig – Centre LGBT de Nantes (44).

Viviane SERRANO

Conseillère, membre du Bureau du CESER de Bretagne, vice-présidente de la commission « Qualité de vie, culture et solidarités » du CESER, co-rapporteuse sur l'égalité.

Yannick SUPLOT

Conseiller au CESER des Pays de la Loire. Président du CROS des Pays de la Loire.

Anne TALLEC

Directrice de l'Observatoire régional de la santé des Pays de la Loire.

Véronique THOMAS

Déléguée régionale des Pays de la Loire aux droits des femmes et à l'égalité.

Quelques statistiques

Éducation et formation initiale

- ✓ Réussite au baccalauréat en 2014

Filles : 90,3 %

Garçons : 85,6 %

- ✓ Part des filles en terminales générales selon la série en 2014

Série S : 46,4 %

Série L : 78,9 %

Série ES : 60,1 %

Inégalités professionnelles

- ✓ Part des professions non qualifiées dans l'emploi en 2013

Femmes : 27,3 %

Hommes : 14,8 %

- ✓ Écarts entre les salaires mensuels nets (ETP) en 2010

Femmes : 1 817,00 €

Hommes : 2 263,00 €

Soit un écart de 19,7 % en défaveur des femmes

Emploi et précarité

- ✓ Comparatif des taux d'emploi entre les femmes et les hommes :

Femmes : 1975 = 43,5 % et 2014 = 51,8 %

Hommes : 1975 = 74,1 % et 2014 = 61,2 %

- ✓ Part des femmes créatrices d'entreprises en 2010 : 28 %

Mais : 54 % dans le secteur de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale ; 50 % dans le secteur des services aux ménages ; 35 % dans le domaine des activités immobilières ; 20 % dans l'industrie et seulement 10 % dans la construction.

- ✓ Évolution des taux de chômage des 15 ans et plus :

Femmes : 1975 = 4,5 % ; 1991 = 9,8 % ; 2005 = 9,3 % ; 2010 = 9,4 % et 2014 = 9,6 %

Hommes : 1975 = 2,5 % ; 1991 = 6,2 % ; 2005 = 7,8 % ; 2010 = 9,3 % et 2014 = 10,2 %

- ✓ Montant moyen de la retraite (Avantage principal de droit direct brut) en 2014 :

Femmes = 1 007 € ; Hommes = 1 660 € / Moyenne globale = 1 322 €

Parité et accès aux responsabilités

- ✓ Part des Femmes parmi :

Les député.e.s : 26,9 % (18,5% en 2007)

Les Maires : 16 % (13,8% en 2008)

Les présidences d'intercommunalités : 7,8 % (5% en 2008)

Les Eurodéputé.e.s français.e.s : 43,2 % (44,4 % en 2009)

Les sénatrices : 27,7 % (22,1 % en 2011)

Les Présidences des Conseils départementaux : 9,9% (5% en 2011)

Les Conseillères départementales : 50 % (13,8 % en 2011)

Les présidences des Conseils régionaux : 17,6 % (7,7% en 2010)

Les Conseillères régionales : 47,8 % (48 % en 2010)

- ✓ Part des femmes dans les trois fonctions publiques

Pour les catégories A :

État = un peu plus de 60 % ; Territoriale = un peu plus de 60 % ; Hospitalière = plus de 70 %

Pour les corps et emplois d'encadrement supérieur et de direction :

État = 30 % environ ; Territoriale = moins de 30 % ; Hospitalière = un peu plus de 40 %

- ✓ Part des femmes dans les Conseils d'administration et les Comités exécutifs des entreprises du SBF 120 :

CA : 2013 = 26,2 % - 2014 = 29,1 % - 2015 = 33,1 %

Comex : 2013 = 12,0 % - 2014 = 12,3 % - 2015 = 14,5 %

Culture, médias et sports

- ✓ Part des femmes dans les fédérations sportives en 2015 (quelques exemples) :

- FF équitation : 82,9 %
- FF sports de glace : 85,8 %
- FF danse : 85,8 %
- FF éducation physique et de gymnastique volontaire : 92,5 %
- FF twirling : 92,0 %
- FF sports pour tous : 86,6 %
- FF natation : 54,0 %
- FF athlétisme : 46,0 %
- UNSS : 40,6 %
- FF tennis : 29,1 %
- FF rugby : 6,3 %
- FF football : 5,7 %
- FF motocyclisme : 5,2 %

- ✓ Part des femmes au sein des instances déconcentrées du mouvement sportif en 2013 :

Présidence des ligues et des comités régionaux : 12,2 %

Présidence des comités départementaux : 15 %

Membres des comités directeurs dans les instances départementales du mouvement sportif : 30 %

- ✓ Part des femmes dans la composition des Conseils d'administration des établissements publics (personnalités qualifiées uniquement) en 2016 :

Musées, patrimoine : 50 %

Spectacle vivant : 34 %

Enseignement : 55 %

Total : 51 %

- ✓ Part des femmes parmi les invité.e.s de certains programmes à la télévision et à la radio :

C'est dans l'air : 27 % de femmes expertes en 2014

Arte : 29 % de femmes expertes en 2015

Radio France (France Inter P Cohen, France Culture G Erner, France Info Fabienne Sintès) : 26 % de femmes parmi 1 113 invités en 2015 (22% en 2014)

Santé

- ✓ Espérance de vie en 2015 :

Femmes = 84 ans

Hommes = 78,9 ans

Cet écart a tendance à se réduire

- ✓ Indicateurs de consommation d'alcool quotidien parmi les 15-75 ans selon le sexe entre 2010 et 2014 :

Femmes : 5,5 % en 2010 et 4,9 % en 2014

Hommes : 16,7 % en 2010 et 14,6 % en 2014

- ✓ Usage de médicaments psychotropes dans l'année (15-75 ans) :

Femmes : 18,9 % en 2005 et 22,0 % en 2010

Hommes : 10,0 % en 2005 et 12,9 % en 2010

Violences faites aux femmes

- ✓ Victimes déclarées de violences physiques et sexuelles (enquête CVS 2010-2015) :

Femmes : 149 000 victimes

Hommes : 39 000 victimes

- ✓ Victimes déclaré.e.s de viols (femmes et hommes de 18 à 75 ans)

Femmes : 84 000 soit 0,4 % des femmes

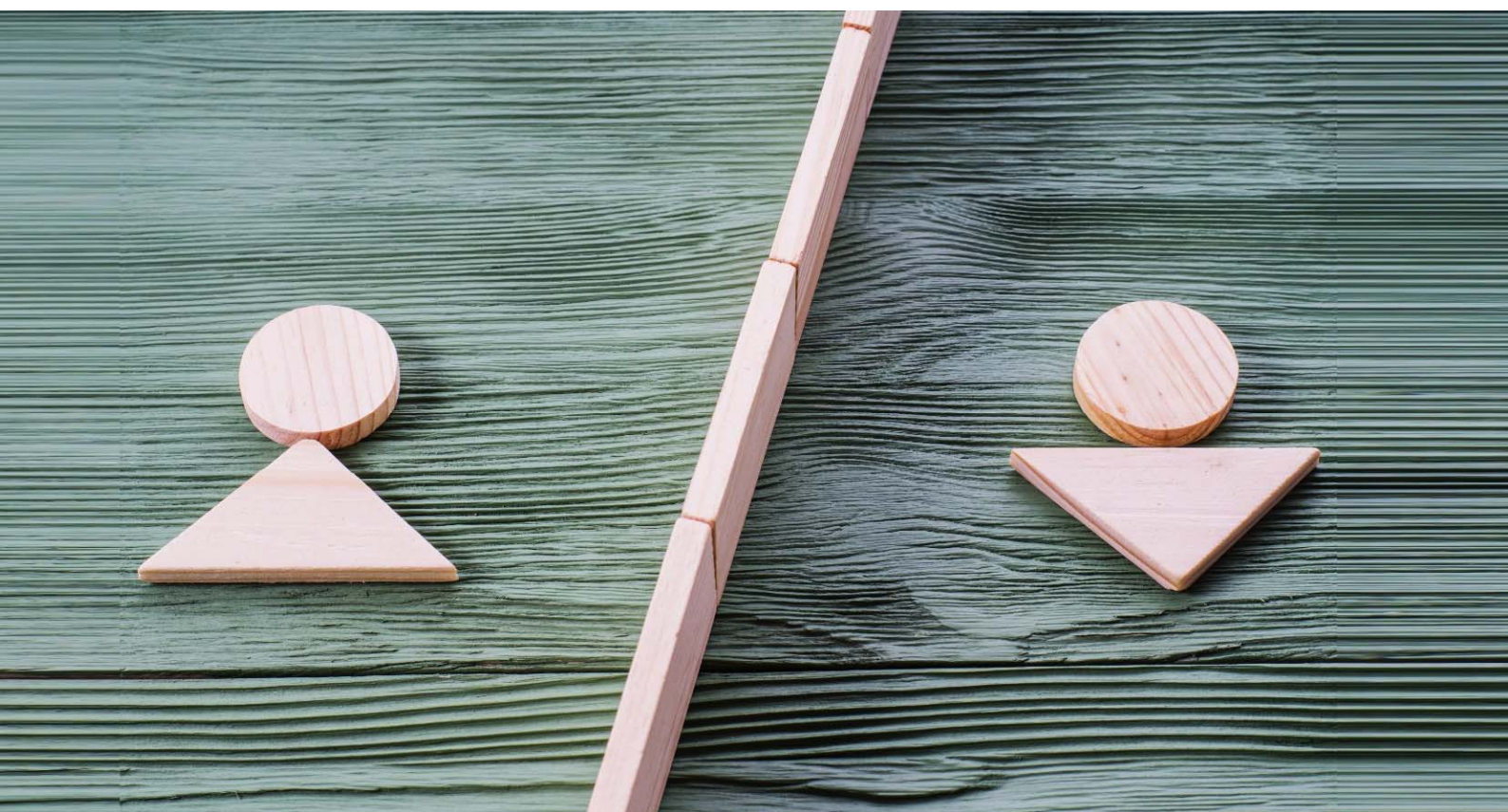
Hommes : 14 000 soit 0,1 % des hommes

Source des statistiques : « Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes » – l'Essentiel, Édition 2017.

Annexe 1

Rapport de l'Observatoire régional de la santé des Pays de la Loire

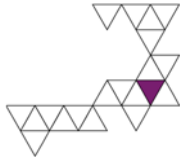
Santé des hommes et des femmes en Pays de la Loire - Quelles différences ?



Santé des **hommes** et des **femmes** en Pays de la Loire

Quelles différences ?





Auteurs

Sandrine David, Dr Anne Tallec, Observatoire régional de la santé des Pays de la Loire

Financement

Agence régionale de santé et Conseil régional des Pays de la Loire

Citation suggérée

ORS Pays de la Loire (2017). Santé des hommes et des femmes en Pays de la Loire.
Quelles différences ? 16 p.

Pour en savoir plus

www.santepaysdelaloire.com



L'ORS Pays de la Loire autorise l'utilisation et la reproduction des résultats de cette étude sous réserve de la mention des sources des données utilisées et de leur analyse par l'ORS.

Crédit photo : Radachynskyi Serhii/Shutterstock.com



SYNTHÈSE

Dans les Pays de la Loire comme en France, les hommes ont en moyenne une espérance de vie inférieure de six années à celle des femmes (79,1 ans contre 85,6 ans). Cette situation résulte d'une surmortalité masculine qui concerne toutes les classes d'âge et qui est particulièrement marquée chez les adultes jeunes. Ainsi, sur dix décès survenant avant 65 ans, sept décès concernent des hommes.

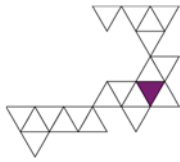
De façon générale, les hommes sont plus souvent touchés que les femmes par des pathologies se caractérisant par une forte létalité (cancers notamment du poumon, des voies aérodigestives supérieures, du foie... ; maladies cardiovasculaires notamment cardiopathies ischémiques ; ...), ou par des problèmes de santé constituant des facteurs de risque majeurs (diabète, surcharge pondérale...). Ils sont par ailleurs les premiers concernés par des morts violentes (accidents, suicides, homicides). Cette situation n'est pas sans lien avec leurs comportements moins favorables pour la santé, en particulier en matière de tabagisme, de consommation d'alcool et d'alimentation. Par contre, leurs habitudes en matière d'activité physique apparaissent plus favorables que celles des femmes.

Les femmes se perçoivent par contre en moins bonne santé que les hommes. Ceci peut être rapproché de la plus grande fréquence, chez elles, de pathologies impactant l'état fonctionnel et la qualité de vie : atteintes ostéoarticulaires, troubles anxiodépressifs, troubles cognitifs... Elles apparaissent par ailleurs plus proches du système de santé, en raison notamment des suivis liés à la santé reproductive, et semblent plus réceptives aux pratiques de prévention.

Dans ce contexte, alors qu'elles vivent en moyenne six années de plus que les hommes, les femmes ne vivent que deux années de plus sans incapacité. Les deux tiers des années supplémentaires d'espérance de vie des femmes sont donc vécues avec des limitations fonctionnelles. Avec l'âge, elles sont ainsi plus souvent confrontées à la dépendance.

Au cours des dernières décennies, les comportements et modes de vie des hommes et des femmes tendent globalement à se rapprocher pour les principaux facteurs de risque ou de protection de la santé, notamment en matière de consommation d'alcool, de tabac, de sédentarité et d'expositions professionnelles. Toutefois, en matière d'activité physique, l'écart entre les deux sexes s'est accru, avec un niveau d'activité en recul chez les femmes alors qu'il est stable, voire en augmentation, chez les hommes.

Enfin, concernant les inégalités sociales de santé, elles s'observent chez les hommes comme chez les femmes mais elles présentent certaines spécificités selon le sexe. À titre d'exemple, les écarts d'espérance de vie à 35 ans entre groupes sociaux sont plus marqués chez les hommes que chez les femmes.



Cette étude a été réalisée par l'ORS des Pays de la Loire à l'intention du Conseil économique social environnemental (CESER) dans le cadre de l'élaboration d'un rapport sur l'égalité hommes/femmes. Elle repose sur une approche épidémiologique et a pour objectif de décrire les principales différences entre les hommes et les femmes en matière de santé, ainsi que les tendances évolutives dans ce domaine. Elle s'appuie principalement sur les données présentées dans le rapport « La santé des habitants des Pays de la Loire » publié par l'ORS en juin 2017, ainsi que sur différents résultats d'études nationales.

1. Vue d'ensemble

Les hommes vivent en moyenne six années de moins que les femmes

► Dans les Pays de la Loire, comme en France, les femmes vivent plus longtemps que les hommes. En 2015, l'**espérance de vie à la naissance** des femmes ligériennes s'élève ainsi à 85,6 ans alors que celle des hommes atteint 79,1 ans, soit un écart de plus de six ans [1].

► Cet écart d'espérance de vie est le reflet de la surmortalité masculine, qui s'observe dans toutes les classes d'âge et notamment dès la naissance (avec en particulier une plus grande fréquence de mort subite du nourrisson). Ce différentiel est maximal entre 18 et 24 ans, le taux de mortalité masculin étant alors trois fois supérieur au taux féminin.

De ce fait, parmi les 5 900 **décès prématurés** (avant 65 ans) dénombrés chaque année dans la population ligérienne, 69 % concernent des hommes [2].

De nombreux facteurs expliquent cet avantage féminin. Parmi les plus souvent mentionnées, figurent une moindre fréquence des consommations de tabac et d'alcool et des conduites à risque, en particulier sur la route, ainsi qu'une moindre exposition à des conditions de travail pénibles et, jusqu'aux générations récentes, des vies professionnelles plus courtes. S'y ajoutent une plus grande attention portée au corps et à la santé et une plus grande proximité des services de santé, qui peuvent être rapprochées de leur rôle social et biologique [3] [4].

Ainsi, chez les hommes des Pays de la Loire, 40 % des décès survenant avant l'âge de 65 ans peuvent être considérés comme évitables par la prévention primaire¹, car ils sont liés à des facteurs de risque qu'il est possible de prévenir. Chez les femmes de la région, cette proportion est de 24 %.

► Après s'être creusé entre 1950 et la fin des années 1980, l'écart d'espérance de vie entre hommes et femmes tend désormais à se réduire dans les Pays de la Loire comme en France, sous l'effet de gains d'espérance de vie légèrement plus importants chez les hommes que chez les femmes. Ceci est associé au rapprochement des modes de vie masculins et féminins, notamment en matière de tabagisme et d'activité professionnelle [3] [5].

Les écarts d'espérance de vie entre groupes sociaux concernent les deux sexes mais sont beaucoup moins marqués chez les femmes

Les groupes sociaux les plus favorisés, en termes de diplôme ou de catégorie socioprofessionnelle, ont une espérance de vie plus élevée que les groupes les moins favorisés. Mais les écarts sont beaucoup moins marqués chez les femmes que chez les hommes. Ainsi, au plan national selon les conditions de mortalité observées en 2009-2013, l'écart d'espérance de vie à 35 ans entre cadres et ouvriers s'élève à 3,2 ans pour les femmes alors qu'il atteint 6,4 ans pour les hommes.

Quel que soit leur diplôme ou catégorie sociale, les femmes ont une espérance de vie à 35 ans supérieure à celle des hommes. Les femmes ouvrières vivent ainsi en moyenne un an de plus que les

¹ Décès par cancer du poumon, cancer des VADS, psychose alcoolique, cirrhose alcoolique, accident de la circulation, chute, suicide, sida.



hommes cadres, et l'espérance de vie des femmes sans diplôme est proche de celles des hommes ayant un diplôme supérieur au baccalauréat [6].

Toutefois, si les écarts d'espérance de vie entre groupes sociaux apparaissent plus marqués chez les hommes que chez les femmes, d'importantes inégalités sociales de santé sont également observées chez ces dernières (encadré 2, page 12).

Les femmes vivent plus longtemps avec des limitations fonctionnelles

► L'avantage des femmes en terme d'espérance de vie doit toutefois être nuancé eu égard aux conditions de santé dans lesquelles sont vécues ces années de vie supplémentaires. Si l'on considère l'espérance de vie sans incapacité (EVSI), c'est-à-dire sans limitations dans les activités de la vie courante, cette espérance de vie atteint 64,4 ans chez les femmes et 62,6 ans chez les hommes en France en 2015. L'écart d'EVSI entre hommes et femmes n'est ainsi que de 1,8 an alors que l'écart d'EV dépasse 6 ans. Les années supplémentaires vécues par les femmes sont donc majoritairement associées à une santé dégradée [7].

► En 2014, 25 % des femmes de la région âgées de 15-75 ans déclaraient être limitées (fortement ou non) dans leurs activités habituelles contre 19 % des hommes. Cependant, si l'on considère le fait de se déclarer *fortement* limité, cette différence selon le sexe n'est pas retrouvée [8].

Cette plus grande fréquence des limitations fonctionnelles chez les femmes est à rapprocher des écarts observés en matière de morbidité. Ainsi, les femmes sont plus souvent concernées par des pathologies avec un impact fort sur l'état fonctionnel et la qualité de vie (atteintes ostéoarticulaires, troubles anxiodépressifs, troubles cognitifs liés à la Maladie d'Alzheimer ou d'autres démences...). Par contre, les hommes sont plus souvent affectés par des pathologies, certes invalidantes, mais qui se caractérisent aussi par une forte létalité (maladies cardiovasculaires, cancers, traumatismes/accidents...) [3] [9] [10].

Les femmes se perçoivent plus souvent en mauvaise santé

Bien que les femmes présentent une plus grande longévité et une plus grande espérance de vie sans incapacité, les travaux nationaux mettent en évidence qu'elles ne déclarent pas moins de problèmes de santé, qu'elles ont une moins bonne perception de leur santé, et qu'elles se considèrent de fait plus souvent en mauvaise santé [11] [12]. Toutefois dans les Pays de la Loire, ces résultats doivent être considérés avec prudence car, selon les données de l'enquête Baromètre santé 2014, la probabilité d'avoir une perception positive de sa santé n'était pas différente entre les hommes et les femmes de la région (toutes choses égales par ailleurs) [8].

Les femmes sont plus proches du système de santé et ont plus souvent recours à des pratiques préventives

► Les femmes apparaissent de façon générale plus proches du système de santé que les hommes. Cette proximité peut notamment être mise en lien avec les suivis spécifiquement liés à la santé sexuelle et reproductive (contraception, maternité... ; encadré 1), ainsi qu'avec la gestion du suivi médical de leurs enfants et de leurs proches en perte d'autonomie.

Cette proximité du système de santé se traduit notamment par une plus forte participation des femmes aux dépistages, en dehors de ceux qui leur sont spécifiques (frottis cervico-utérin, mammographie). Ainsi comme en France, le taux de participation des femmes de la région au dépistage organisé du côlon-rectum est supérieur à celui des hommes (écart de 2 à 4 points entre les deux sexes selon les départements de la région) [13].

Concernant les recours aux soins en secteur libéral parmi les personnes âgées de 15 ans et plus, les femmes de la région sont plus nombreuses à avoir consulté au moins une fois dans l'année un médecin



généraliste (94 % vs 88 % des hommes, à structure par âge comparable²), un médecin exerçant une autre spécialité hors gynécologue (74 % vs 59 %), un chirurgien-dentiste (47 % vs 40 %) ou encore un masseur-kinésithérapeute (22 % vs 17 %) [14].

Par contre, les femmes ont quel que soit leur âge moins souvent recours aux services d'urgences que les hommes et, hormis entre 15 et 44 ans en raison des recours liés à la maternité (encadré 1), elles sont moins souvent hospitalisées en service de court séjour³ [15] [16]. Cette situation est à rapprocher des écarts de morbidité entre les deux sexes.

ENCADRÉ 1. La santé sexuelle et reproductive

Avec plus de 42 000 naissances en 2015 dans la région, la santé reproductive motive une part importante des recours aux soins des femmes. Les Pays de la Loire sont notamment l'une des régions françaises les plus fécondes, l'indicateur conjoncturel de fécondité s'élève à 2,04 enfants par femme (1,98 en France métropolitaine en 2014) [17].

Dans la région comme en France, l'âge moyen des mères à la naissance ne cesse d'augmenter et s'établit pour les Ligériennes à 30,3 ans en 2014. Cette élévation augmente le risque de prématurité, mais est aussi l'une des causes du recours plus fréquent à l'assistance médicale à procréation (AMP), qui concerne actuellement plus de 3 % des naissances régionales [18].

Les méthodes de contraception se sont diversifiées au cours des dernières décennies, avec notamment "l'arrivée" de nouvelles méthodes hormonales (implant, patch, anneau vaginal...), la légalisation de la stérilisation à visée contraceptive ou l'accès à la contraception d'urgence en pharmacie sans prescription médicale. Même si son usage est en recul, la pilule reste en France en 2016 la méthode contraceptive la plus souvent utilisée devant le dispositif intra-utérin et le préservatif [19]. Dans les Pays de la Loire, en 2010, 93 % des femmes de 15-49 ans a priori concernées déclaraient utiliser un moyen de contraception de façon systématique, dont 53 % la pilule et 24 % le stérilet. Chez les jeunes femmes de 15-25 ans, l'usage de la pilule s'élevait à 86 % [20].

La région se caractérise par le taux de recours à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) le plus faible des régions françaises. 8 161 IVG ont été réalisées en 2016 dans la région, soit en moyenne 10 IVG pour 1 000 femmes de 15-49 ans [21].

Les femmes âgées vivent plus souvent seules et sont plus souvent concernées par la fragilité et la dépendance

Du fait d'une espérance de vie plus longue (à 75 ans, elle atteint 14,6 ans chez les femmes et 12 ans chez les hommes), les Ligériennes vivent plus souvent que leurs homologues masculins seules à leur domicile ou en institution. Ainsi, 46 % des femmes âgées de 75 ans et plus vivent seules à leur domicile et 15 % dans un établissement pour personnes âgées, contre respectivement 20 % et 8 % des hommes du même âge [22].

Les situations de **multimorbidité** sont plus fréquentes chez l'homme. Au plan national, le cumul d'au moins trois pathologies chroniques est retrouvé chez 18 % des hommes de 75-79 ans et 30 % de ceux âgés de 85-89 ans, contre respectivement 9 % et 18 % des femmes [23].

Avant 80 ans, les situations de **dépendance** sont moins fréquentes chez les femmes que chez les hommes. Mais au-delà de cet âge, à partir duquel la prévalence de la dépendance augmente fortement, les femmes sont les plus concernées. En 2010, le taux régional estimé de dépendance s'élevait à environ 30 % chez les femmes de 85-89 ans et 50 % chez celles âgées de 90-94 ans contre respectivement environ 25 % et 40 % chez les hommes de ces classes d'âge [24].

² Calculé sur une structure d'âge identique pour les hommes et les femmes, afin de tenir compte du fait que les femmes sont plus nombreuses aux âges élevés.

³ Services de médecine, chirurgie, obstétrique.



Dans l'objectif de prévenir le déclin fonctionnel et d'anticiper la prise en charge des personnes âgées à risque d'entrée dans la dépendance, le repérage des personnes en situation de fragilité est un enjeu important. Les femmes sont, à âge comparable, plus souvent concernées que les hommes par des situations de **fragilité**. Selon des enquêtes nationales réalisées en 2008 et 2012, la prévalence de la fragilité, identifiée sur la base de plusieurs critères (faiblesse musculaire, fatigue, lenteur de marche, sédentarité, perte de poids), s'établit autour de 13 à 16 % chez les femmes contre 7 à 8 % chez les hommes, parmi les personnes non dépendantes âgées de 55 ans et plus [25].

2. Problèmes de santé et pathologies

Les différences d'espérance de vie selon le sexe résultent principalement d'une plus grande fréquence chez les hommes, des accidents et traumatismes d'une part, et des pathologies chroniques à forte létalité d'autre part.

Les accidents et morts violentes plus fréquents chez les hommes

En lien avec leurs modes de vie et comportements (activités sportives, prises de risque, loisirs, alcoolisations...), les hommes sont plus souvent victimes d'**accidents** que les femmes. Cette situation est liée à une plus grande fréquence chez les hommes, surtout avant 45 ans, des accidents de la circulation, des accidents de sport et ceux liés au travail [26]. En 2010, parmi les Ligériens âgés de 15-25 ans, 23 % des garçons déclaraient avoir été victimes dans l'année d'un accident ayant entraîné un recours aux soins contre 13 % des filles [27]. Par contre, en population âgée, la fréquence des accidents est plus élevée chez les femmes que chez les hommes, en particulier celle des accidents domestiques liés à une chute [26] [28].

Les conséquences des accidents sont de gravité variable, allant de lésions bénignes ne nécessitant aucun recours aux soins à des traumatismes lourds exigeant une hospitalisation et pouvant être à l'origine d'un handicap ou d'un décès. En matière de mortalité accidentelle, l'écart entre hommes et femmes est particulièrement marqué avec un taux masculin (standardisé sur l'âge) de mortalité plus de trois fois supérieur au taux féminin pour les accidents de la circulation et 1,9 fois supérieur pour les accidents de la vie courante [2].

Parmi les autres morts violentes, les **suicides** sont également plus souvent le fait des hommes, le ratio de mortalité entre les deux sexes dépasse 3,5 dans la région.

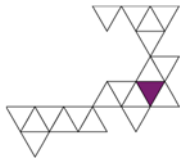
Enfin, même s'ils restent moins fréquents (une vingtaine par an dans la région), les décès par homicide concernent des hommes dans près de 60 % des cas [29].

Les maladies chroniques les plus fréquentes et les plus graves, et notamment celles à forte létalité touchent beaucoup plus souvent les hommes

Les femmes se déclarent plus souvent que les hommes atteintes d'une maladie ou d'un problème de santé chronique (34 % vs 27 % des hommes, parmi les 15-75 ans, en 2014)⁴ [8].

Mais si l'on considère les maladies chroniques les plus fréquentes et les plus graves, en particulier celles nécessitant des traitements de longue durée ou celles à forte létalité (maladies cardiovasculaires, cancers...), les femmes sont moins souvent affectées que les hommes. Globalement, la proportion de

⁴ Le fait de déclarer un problème de santé chronique peut toutefois recouvrir des problèmes très divers et de gravité variable (troubles de la vue corrigés, problèmes dentaires, hypercholestérolémie, surpoids...).



personnes en **affection de longue durée** (ALD)⁵ en raison d'une pathologie nécessitant un traitement prolongé et particulièrement coûteux atteint 18 % chez les hommes contre 14 % chez les femmes de la région (à structure par âge comparable). À 45 ans, cette proportion est proche entre les hommes et les femmes (environ 10 %). Avec l'avancée en âge, les écarts entre les deux sexes se creusent et, au-delà de 65 ans, 56 % des hommes sont en ALD contre 42 % des femmes [30].

► Les **maladies cardiovasculaires**, qui constituent l'un des principaux problèmes de santé de la population ligérienne, sont plus fréquentes chez les hommes. Ainsi, à structure par âge comparable, le taux d'admissions en ALD pour maladie cardiovasculaire est, dans la région comme en France, deux fois plus élevé chez les hommes que chez les femmes [31]. L'écart est particulièrement important avant l'âge de 65 ans (ratio standardisé=3). Il est plus marqué pour les cardiopathies ischémiques (ratio standardisé *tous âges confondus*=2,8) que pour les maladies vasculaires cérébrales et l'insuffisance cardiaque (ratio 1,5). En lien avec ces constats, la mortalité cardiovasculaire avant 65 ans est trois fois plus élevée chez les hommes.

► Les **cancers** sont également plus fréquents chez l'homme. Le taux masculin d'admissions en ALD pour cancer est 1,3 fois supérieur au taux féminin (à structure par âge comparable). L'écart hommes/femmes est encore plus marqué pour la mortalité par cancer, avec un ratio proche de 2, les hommes étant plus souvent touchés par des cancers de mauvais pronostic.

Chez les femmes, le **cancer du sein** est particulièrement fréquent et grave, au premier rang en matière de morbidité et de mortalité cancéreuse (3 500 Ligériennes admises en ALD et 680 décès en moyenne par an). Il touche souvent des femmes relativement jeunes (57 % femmes admises en ALD pour cette maladie ont moins de 65 ans).

Chez les hommes, le **cancer de la prostate** est le plus fréquent des cancers (2 500 Ligériens admis en ALD et 560 décès en moyenne par an). En raison de sa moindre létalité, il n'arrive toutefois qu'au second rang des causes de décès par cancer, après le **cancer du poumon**.

Ce dernier, dont le tabagisme constitue le principal facteur de risque, est un cancer au pronostic particulièrement sombre. Sa fréquence reste nettement plus élevée chez les hommes (chaque année en moyenne : 1 000 hommes et 430 femmes admis en ALD ; 1 100 décès masculins et 380 décès féminins). Mais cet écart se réduit, en raison de l'incidence croissante de ce cancer chez les femmes depuis 1980 en lien avec l'évolution des comportements tabagiques.

Concernant le **cancer colorectal**, qui constitue le second cancer le plus fréquent chez la femme et le troisième chez l'homme, sa morbidité est 1,6 à 1,7 fois plus élevée chez les hommes que chez les femmes.

La situation entre hommes et femmes est également contrastée pour les cancers dont la consommation d'alcool constitue un facteur de risque majeur, avec une morbidité masculine environ 4,5 fois supérieure pour le **cancer du foie** et environ 5 à 6 fois supérieure pour les **cancers des voies aérodigestives supérieures**⁶.

► Concernant les affections et les facteurs de risque métaboliques, les hommes sont globalement davantage concernés par la surcharge pondérale et le diabète.

À 5-6 ans, la prévalence de la **surcharge pondérale** (obésité incluse) apparaît dans la région, comme en France, plus élevée parmi les filles (11 % vs 7 % parmi les garçons en 2012-2013) [32]. Par contre, à l'âge adulte, les hommes sont plus souvent concernés par une surcharge pondérale (45 % vs 32 % des femmes âgées de 15-75 ans en 2014⁷). L'écart s'observe surtout pour le surpoids (36 % vs 24 %) et il n'existe pas de différence significative entre les deux sexes pour la prévalence de l'obésité [8].

⁵ Il s'agit d'affections dont la gravité et/ou le caractère chronique nécessitent un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse, et pour lesquelles il y a exonération du ticket modérateur (c'est-à-dire une prise en charge à 100 % par rapport au tarif de l'assurance maladie). La liste d'affections, définie par décret, comprend trente causes d'exonération différentes.

⁶ Lèvres, cavité buccale, pharynx, larynx, œsophage.

⁷ Ces prévalences doivent être considérées comme des minimums car elles sont établies à partir du poids et de la taille déclarés, et non mesurés.



Cette situation masculine est notamment à rapprocher de leurs habitudes alimentaires moins favorables à la santé (cf. page 11).

Le **diabète** de type 2, qui survient dans un contexte de forte prédisposition familiale mais dont l'émergence chez l'adulte après 40 ans est notamment favorisée par la sédentarité et la surcharge pondérale, touche également plus souvent les hommes. Ainsi en 2015, parmi les assurés du régime général, 5,3 % des hommes ont été pris en charge pour diabète⁸ contre 3,8 % des femmes de la région, à structure par âge comparable [33].

Les troubles mentaux et du comportement s'expriment différemment entre les femmes et les hommes

Chez les femmes, la **souffrance psychologique** se manifeste plus fréquemment par un mal-être, des troubles dépressifs plus ou moins caractérisés, ou des pensées suicidaires, alors que chez les hommes, on se situe plutôt du côté de l'agi, avec des manifestations de prise de risque, violence contre autrui, suicide...

Ainsi, le Baromètre santé 2014 met en évidence chez les femmes de la région, une fréquence deux fois plus élevée des états de détresse psychologique (21 % vs 11 % chez les hommes de 15-75 ans) et de tentative de suicide déclarée (10 % au moins une au cours de la vie vs 5 %). La prévalence des pensées suicidaires au cours de l'année (7 %) n'est pas plus élevée chez les femmes que chez les hommes de la région, contrairement à ce qui est observé au plan national [8]. En revanche, le taux de Ligériens hospitalisés en service de court séjour pour tentative de suicide en 2015 est 1,3 fois plus élevé chez les femmes que chez les hommes [16].

Concernant les **affections psychiatriques caractérisées**, l'analyse des données régionales d'admissions en ALD et des motifs de prise en charge en établissement psychiatrique met en évidence que, à âge égal, les femmes sont plus souvent concernées que les hommes par les troubles névrotiques (notamment anxieux), les troubles de l'humeur (notamment dépressifs), la maladie d'Alzheimer ou d'autres démences.

Les hommes sont par contre plus souvent concernés que les femmes par les troubles envahissants du développement, les troubles de la personnalité ou du comportement (souvent diagnostiqués pendant l'enfance), les troubles schizophréniques (surtout chez les adolescents et les jeunes adultes) ou encore les troubles addictifs, principalement liés à l'usage d'alcool.

Les **suicides** concernent très majoritairement des hommes, le taux masculin de mortalité est trois à quatre fois supérieur au taux féminin (en moyenne chaque année : 570 décès masculins et 170 décès féminins parmi la population ligérienne) [2].

En lien avec ces différences de morbidité psychiatrique, les prises en charge de ces troubles sont différentes chez les hommes et les femmes.

Le taux de personnes suivies au moins une fois dans l'année par une équipe de soins des établissements psychiatriques n'est pas différent entre les hommes et les femmes de la région (3 % en 2015, à structure par âge comparable) [34].

Par contre, les femmes ont plus souvent recours à un psychiatre libéral (2,8 % au moins une fois au cours de l'année 2015 vs 1,8 % des hommes, à structure par âge comparable) [14].

En outre, comme en France, les femmes des Pays de la Loire ont un usage plus fréquent des médicaments **psychotropes**, en dehors d'une pathologie psychiatrique⁹ (en 2015, antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur : 6,6 % vs 3,1 % des hommes ; anxiolytiques : 6,9 % vs 3,7 % ; hypnotiques : 3,1 % vs 1,8 %¹⁰, à structure par âge comparable) [33].

⁸ Diabète de type 1 ou 2. Le diabète de type 2 représente 90 % des cas.

⁹ Pathologie prise en charge dans le cadre d'une hospitalisation en court séjour, en établissement de soins de psychiatrie, au titre d'une affection de longue durée (ALD) ou d'un traitement médicamenteux spécifique.

¹⁰ Données concernant seulement les bénéficiaires du régime général.



3. Comportements et mode de vie

Les facteurs qui déterminent l'état de santé des individus sont multiples. Le sexe¹¹ et le genre¹² font partie de ces déterminants, et vont interagir, tout au long de la vie, entre eux et avec d'autres facteurs (patrimoine génétique, influences sociales, comportements et habitudes de vie, environnement physique, conditions de travail, système de santé...).

Les déterminants liés aux comportements de santé, comme le tabagisme, l'usage d'alcool et la nutrition, jouent un rôle très important dans la survenue de pathologies. Des écarts notables entre hommes et femmes existent dans ce domaine.

Tabac, alcool et drogues illicites, plus souvent consommés par les hommes

En dehors des médicaments psychotropes, la consommation de substances psychoactives reste nettement plus fréquente chez les hommes, avec toutefois des écarts qui se sont réduits au cours des dernières décennies.

► Le **tabac** constitue un facteur de risque majeur pour la santé en favorisant voire en provoquant à long terme la survenue de nombreuses pathologies (maladies cardiovasculaires, cancers, maladies respiratoires). Son usage quotidien en population adulte est nettement plus fréquent chez les hommes : 29 % contre 20 % des femmes parmi les Ligériens de 15-75 ans [8]. L'écart est toutefois moins marqué chez les jeunes générations : à 17 ans, 38 % des garçons et 33 % des filles des Pays de la Loire sont fumeurs quotidiens en 2014 [36]. Au plan national, cette prévalence est même désormais équivalente entre garçons et filles [37].

Dans la région, la fréquence du tabagisme quotidien parmi la population adulte a suivi une tendance à la hausse au cours de la dernière décennie chez les femmes comme chez les hommes. Chez les jeunes âgés de 17 ans, une augmentation marquée de cette fréquence est observée depuis 2008.

► L'usage régulier ou excessif d'**alcool** est à l'origine à court, moyen et long terme de nombreux dommages sanitaires (accidents, pathologies digestives, maladies cardiovasculaires, cancers... [38]) et sociaux (perte d'emploi, violence...). Il est également plus répandu en population masculine. Les hommes des Pays de la Loire déclarent en effet cinq fois plus souvent un usage quotidien d'alcool (16 % vs 3 % parmi les 15-75 ans), deux à trois fois plus souvent des alcoolisations ponctuelles importantes (API) mensuelles¹³ (34 % vs 12 %) ou des ivresses répétées¹⁴ (18 % vs 7 %).

Si la consommation régulière d'alcool est en recul, la fréquence des ivresses est en augmentation chez les hommes et les femmes de la région âgés de 15-75 ans. Une hausse des API est également retrouvée chez les femmes [8]. Chez les adolescents âgés de 17 ans, une forte augmentation des alcoolisations massives et de l'usage régulier d'alcool est également observée entre 2011 et 2014 pour les garçons comme pour les filles de la région [39].

► L'usage de **drogues illicites** reste aussi majoritairement masculin. Les hommes plus souvent expérimentateurs de cannabis (50 % vs 31 % parmi les 15-64 ans) en adoptent plus souvent un usage régulier¹⁵ (6 % vs 1 %). L'expérimentation de drogues illicites, autres que le cannabis, concerne, parmi les Ligériens de 15-34 ans, deux fois plus souvent les hommes (26 %) que les femmes (13 %) [8].

¹¹ Désigne les caractéristiques biologiques.

¹² Correspond aux différences non biologiques, liées aux processus de construction sociale et culturelle et aux rapports sociaux entre les sexes [35].

¹³ API mensuelles : boire six verres de boissons alcoolisées, au moins une fois par mois.

¹⁴ Trois ivresses ou plus dans l'année.

¹⁵ Au moins dix fois au cours des trente derniers jours.



Dans les jeunes générations, ces écarts hommes/femmes sont toutefois moins marqués. En 2014, parmi les Ligériens âgés de 17 ans, 57 % des garçons déclarent avoir déjà expérimenté le cannabis, 15 % une autre drogue illicite¹⁶ et 15 % déclarent un usage régulier de cannabis. Ces proportions sont respectivement égales à 45 %, 8 % et 6 % chez les filles de cet âge [40]. Comme en France, les usages de cannabis ont fortement augmenté depuis 2008 chez les jeunes de la région, et cette hausse concerne les garçons comme les filles [40].

Des habitudes alimentaires moins favorables chez les hommes, mais une activité physique plus importante

L'alimentation et l'activité physique jouent un rôle scientifiquement établi dans l'apparition et le développement de nombreuses maladies chroniques fréquentes aujourd'hui.

L'activité physique prévient le surpoids et l'obésité, elle diminue le risque de diabète, de maladies cardiovasculaires, d'ostéoporose et de certains cancers. Elle améliore aussi la santé mentale, en réduisant notamment l'anxiété et les troubles dépressifs.

Les facteurs alimentaires peuvent constituer des facteurs protecteurs de la santé ou à l'inverse des facteurs délétères. Une alimentation équilibrée diminue le risque de pathologies chroniques (diabète, maladies cardiovasculaires, cancers...).

► Selon les résultats de l'enquête nationale Inca 3¹⁷ réalisée en 2014-2015, des disparités en matière de **comportement alimentaire** sont observées entre hommes et femmes dès l'adolescence. Les habitudes alimentaires des femmes apparaissent plus en adéquation avec les repères du Plan national nutrition santé -PNNS- (consommation plus fréquente de volailles, yaourts et fromages blancs, compotes, soupes, jus de fruit, boissons chaudes...) que celles des hommes (consommation plus fréquente d'aliments et boissons sucrés, charcuteries, viandes hors volaille, aliments type « snack », boissons alcoolisées...). Les femmes ont par ailleurs plus souvent recours à des compléments alimentaires et une meilleure connaissance des repères alimentaires du PNNS [41].

► Par contre, les femmes pratiquent moins d'**activité physique**. En 2014, 29 % des femmes des Pays de la Loire âgées de 15-75 ans déclarent pratiquer « tous les jours ou presque » une activité physique pendant au moins trente minutes consécutives, contre 37 % des hommes ligériens [8]. Un constat analogue est retrouvé dans les deux enquêtes nationales récentes, Inca 3 et Esteban¹⁸ 2015. Cette dernière met en outre en évidence qu'au cours des dix dernières années, le niveau d'activité physique est en recul chez les femmes, quel que soit leur âge, alors qu'il est stable chez les hommes, et même en augmentation chez ceux âgés de 40-54 ans [42]. Par ailleurs, selon ces travaux, les femmes ont une moindre connaissance du repère du PNNS sur l'activité physique [41].

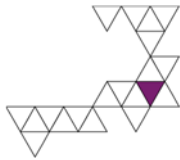
► Les enquêtes nationales Inca 3 et Esteban, qui offrent des données récentes en matière de **sédentarité**, ne mettent pas en évidence de différence entre hommes et femmes en population adulte. Concernant plus spécifiquement le temps quotidien passé sur écran¹⁹ en dehors du cadre professionnel, celui-ci a fortement augmenté ces dix dernières années chez les hommes, et de façon encore plus marquée chez les femmes qui présentaient en 2006 un niveau plus faible que ces derniers [42].

¹⁶ Au moins une autre drogue parmi les champignons hallucinogènes, ecstasy, amphétamines, LSD, crack, cocaïne ou héroïne.

¹⁷ Étude individuelle nationale des consommations alimentaires 3 (Inca 3).

¹⁸ Étude de santé sur l'environnement, la biosurveillance, l'activité physique et la nutrition (Esteban).

¹⁹ Télévision, ordinateur, console de jeux vidéo.



Risques pour la santé liés au travail : les écarts hommes/femmes se réduisent

Le secteur d'activité, le type d'emploi occupé, les conditions d'exercice, ainsi que le parcours professionnel des hommes et des femmes restent très différenciés, les problèmes de santé liés au travail sont ainsi pour partie différents selon le sexe.

Les **troubles musculosquelettiques** (TMS), qui constituent la grande majorité des maladies professionnelles reconnues par la sécurité sociale, sont plus fréquents chez les femmes que chez les hommes. Les femmes occupant un poste d'ouvrière sont particulièrement concernées [43]. Dans les Pays de la Loire, selon un recensement des maladies à caractère professionnel (MCP) réalisé par les médecins du travail, la prévalence des TMS, qui est en progression, s'élève en 2013-2014 à 4,8 pour 100 salariés chez les femmes contre 2,8 chez les hommes [44] [45].

Les femmes sont également plus souvent concernées par les situations de **souffrance psychique au travail**. La prévalence de ces situations, mesurée par le dispositif régional des MCP, a connu une forte augmentation au cours des années récentes, chez les hommes comme chez les femmes. En 2013-2014, la prévalence des situations de souffrance psychique au travail atteint 4,5 pour 100 salariés chez les femmes contre 2,5 chez les hommes.

Les **accidents du travail** concernent plus souvent les hommes, en lien avec des secteurs d'activité plus à risque (construction, industrie, transport, intérim) et d'une plus forte occupation de postes d'ouvriers. Dans les Pays de la Loire en 2010, à durée égale d'exposition, la fréquence des accidents du travail est 1,8 fois plus élevée chez les salariés masculins que chez leurs homologues féminins [46]. Toutefois, l'écart hommes/femmes se réduit, la fréquence des accidents du travail est au plan national en forte baisse chez les hommes alors que chez les femmes elle est plutôt stable, voire tend à augmenter [47].

ENCADRÉ 2. Inégalités sociales de santé chez les hommes et les femmes

En France, si l'on considère la mortalité globale, les groupes sociaux les moins favorisés présentent des indicateurs moins favorables que les groupes les plus favorisés, et les écarts entre groupes sociaux sont plus importants chez les hommes que chez les femmes. Ce constat se retrouve pour la mortalité par morts violentes (suicides, accidents, homicides...) et pour la mortalité par cancer. Pour la mortalité par maladies cardiovasculaires et plus particulièrement pour les cardiopathies ischémiques, les inégalités sociales apparaissent par contre plus élevées chez les femmes que chez les hommes [48].

Concernant l'obésité dont la prévalence est nettement plus élevée dans les milieux sociaux les moins favorisés, les disparités entre groupes sociaux apparaissent également plus marquées chez les femmes que chez les hommes [49] [50].

Des différences sont également retrouvées en matière de consommation régulière de tabac ou d'alcool.

Le tabagisme quotidien apparaît, chez les hommes comme chez les femmes, plus fréquent dans les groupes sociaux les moins favorisés.

Pour la consommation régulière d'alcool, un constat analogue est retrouvé chez les hommes. Par contre, cette pratique apparaît liée chez les femmes au fait d'appartenir à une catégorie socioprofessionnelle favorisée et, au-delà de 45 ans, à un niveau de diplôme supérieur au baccalauréat.

Enfin, chez les hommes comme chez les femmes, la situation de chômage est corrélée à la consommation régulière de tabac et d'alcool [51].



Bibliographie

- [1] Insee. Séries régionales et départementales. Démographie. [En ligne]. <http://www.bdm.insee.fr/bdm2/choixTheme;jsessionid=CF7E1CBB0EC297DF679BB0841D431FF4?code=412#arbo:montrerbranches=theme412/theme414/theme430>.
- [2] Inserm CépiDc. Bases nationales des causes médicales de décès, exploitation ORS Pays de la Loire.
- [3] Hamel C, Rault W. (2014). Les inégalités de genre sous l'œil des démographes. *Population & Sociétés*. Ined. n° 517. 4 p.
- [4] Cambois E. (2016). Des inégalités sociales de santé moins marquées chez les femmes que chez les hommes : une question de mesure ? *Revue d'Épidémiologie et de Santé Publique*. vol. 64, Suppl. 1. S75-S85.
- [5] Insee. (2016). Espérance de vie - Mortalité. In *Tableaux de l'économie française. Édition 2016*. Éd. Insee. pp. 34-35.
- [6] Blanpain N. (2016). Les hommes cadres vivent toujours 6 ans de plus que les hommes ouvriers. *Insee Première*. Insee. n° 1584. 4 p.
- [7] Robine JM, Cambois E. (2017). Estimation de l'espérance de vie sans incapacité en France en 2015 et évolution depuis 2004 : impact de la diminution de l'espérance de vie en 2015. *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*. InVS. n° 16-17. pp. 294-300.
- [8] ORS Pays de la Loire. (2016). Baromètre santé 2014. Résultats Pays de la Loire. 101 p.
- [9] Duport N, Boussac-Zarebska M, Develay AE, et al. (2013). Maladie d'Alzheimer et démences apparentées : taux d'ALD, de patients hospitalisés et de mortalité en France métropolitaine, 2007 et 2010. *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*. InVS. n° 30. pp. 361-368.
- [10] Célan N, Guillaume S, Rochereau T. (2014). Enquête sur la santé et la protection sociale 2012. Irdes. 302 p. (Rapport n° 556).
- [11] Montaut A. (2010). Santé et recours aux soins des femmes et des hommes. Premiers résultats de l'enquête Handicap-Santé 2008. *Études et Résultats*. Drees. n° 717. 8 p.
- [12] Drees, Santé publique France. (2017). Principales causes de décès et de morbidité. In *L'état de santé de la population en France. Rapport 2017*. pp. 96-108.
- [13] Santé publique France. (2017). Taux de participation au programme de dépistage organisé du cancer colorectal 2015-2016. [En ligne]. <http://invs.santepubliquefrance.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-chroniques-et-traumatismes/Cancers/Evaluation-des-programmes-de-depistage-des-cancers/Evaluation-du-programme-de-depistage-du-cancer-colorectal/Indicateurs-d-evaluation/Taux-de-participation-au-programme-de-depistage-organise-du-cancer-colorectal-2015-2016>.
- [14] Cnamts. Sniiram (Système national d'information interrégimes de l'assurance maladie), exploitation ORS Pays de la Loire.
- [15] ORU (Observatoire régional des urgences) Pays de la Loire. (2016). Panorama 2015. 62 p.
- [16] Bases nationales PMSI MCO, ATIH, exploitation ORS Pays de la Loire.
- [17] Insee. État civil. [En ligne]. <http://www.insee.fr>.
- [18] Agence de la biomédecine. (2016). Activité régionale d'assistance médicale à la procréation. Édition octobre 2016. 16 p.
- [19] Rahib D, Le Guen M, Lydié N. (2017). Baromètre santé 2016. Contraception. Quatre ans après la crise de la pilule, les évolutions se poursuivent. Santé publique France. 8 p.
- [20] ORS Pays de la Loire. (2012). Vie affective et sexuelle, contraception et prévention des infections sexuellement transmissibles. Baromètre santé jeunes Pays de la Loire 2010. 12 p.
- [21] Vilain A. (2017). 211 900 interruptions volontaires de grossesse en 2016. *Études et Résultats*. Drees. n° 1013. 6 p.
- [22] Chaillot P, Hamzaoui L. (2017). Inégalités femmes-hommes du baccalauréat à la retraite. *Insee Flash Pays de la Loire*. Insee Pays de la Loire. n° 65. 2 p.
- [23] Cnamts. (2015). Améliorer la qualité du système de santé et maîtriser les dépenses : propositions de l'Assurance Maladie pour 2016. Rapport au ministre chargé de la sécurité sociale et au Parlement sur l'évolution des charges et produits de l'Assurance Maladie au titre de 2016 (loi du 13 août 2004). 189 p.
- [24] Bonnefoy V, Fouchard C, Soulas O. (2012). Pays de la Loire : 33 000 personnes âgées dépendantes supplémentaires d'ici 2030. *Études*. Insee Pays de la Loire. n° 101. 6 p.
- [25] Perrine AL, Le Cossec C, Fuhrman C, et al. (2017). Fragilité et multimorbidité : peut-on utiliser les grandes enquêtes françaises en population pour la production de ces indicateurs ? Analyse des données d'ESPS 2012 et HSM 2008. *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*. Santé publique France. n° 16-17. pp. 301-310.
- [26] Richard JB, Thélot B, Beck F. (2012). Les accidents en France. Résultats du Baromètre santé 2010. Association des épidémiologistes de langue française - Adelf. Bruxelles, 12-14 septembre 2012. InVS, Inpes. 12 p. [Diaporama].
- [27] ORS Pays de la Loire. (2013). Environnement, santé et bien-être, souffrance psychique, violences et accidents. Baromètre santé jeunes Pays de la Loire 2010. 20 p.
- [28] InVS. (2007). Numéro thématique - Épidémiologie et prévention des chutes chez les personnes âgées. *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*. n° 37-38. pp. 317-332.



- [29] Inserm CépiDc. Interrogation des données sur les causes de décès. [En ligne]. <http://www.cephidc.inserm.fr/inserm/html/index2.htm>.
- [30] Cnamts. Affection de longue durée (ALD). Prévalence 2015, exploitation ORS Pays de la Loire.
- [31] Cnamts, CCMSA, RSI. Bases nationales des Affections de longue durée (ALD) : admissions, exploitation ORS Pays de la Loire.
- [32] Enquête nationale de santé auprès des élèves de grande section de maternelle (année scolaire 2012-2013). Données Pays de la Loire, Drees-DGESCO, exploitation ORS Pays de la Loire.
- [33] Cnamts. Cartographie des pathologies et des dépenses. [En ligne]. <http://www.ameli.fr/l-assurance-maladie/statistiques-et-publications/etudes-en-sante-publique/cartographie-des-pathologies-et-des-depenses/index.php>.
- [34] Bases nationales RIM-P (Recueil d'information médicale en psychiatrie), ATIH, exploitation ORS Pays de la Loire.
- [35] Merchant J, Vidal C, Inserm. (2016). Sexe, genre et santé. Dossier. [En ligne]. <https://www.inserm.fr/thematiques/sante-publique/dossiers-d-information/sexe-genre-et-sante>.
- [36] ORS Pays de la Loire. (2016). La consommation de tabac des jeunes dans les Pays de la Loire. 6 p.
- [37] OFDT. Enquête ESCAPAD (Enquête sur la santé et les consommations lors de l'appel de préparation à la défense). [En ligne]. <http://www.ofdt.fr/enquetes-et-dispositifs/escapad/>.
- [38] Guérin S, Laplanche A, Dunant A, *et al.* (2013). Mortalité attribuable à l'alcool en France en 2009. *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*. InVS. n° 16-17-18. pp. 163-168.
- [39] ORS Pays de la Loire. (2015). La consommation d'alcool des jeunes dans les Pays de la Loire. 8 p.
- [40] ORS Pays de la Loire. (2016). La consommation de cannabis et des autres drogues illicites chez les jeunes dans les Pays de la Loire. 6 p.
- [41] Anses. (2017). Étude individuelle nationale des consommations alimentaires 3 (INCA 3). Avis de l'Anses. Rapport d'expertise collective. 564 p.
- [42] Esen (Équipe de surveillance et d'épidémiologie nutritionnelle), Santé publique France. (2017). Étude de santé sur l'environnement, la biosurveillance, l'activité physique et la nutrition (Esteban) 2014-2016. Volet nutrition. Chapitre Activité physique et sédentarité. 58 p.
- [43] Garoche B. (2016). L'exposition des salariés aux maladies professionnelles. *Dares Résultats*. Dares. n° 081. 8 p.
- [44] Gautier L, Tassy V, Plaine J, *et al.* (2015). Surveillance des maladies à caractère professionnel. Quinzaine MCP. Résultats 2013 et 2014. MCP. *Les maladies à caractère professionnel en région Pays de la Loire*. Direccte Pays de la Loire, InVS. n° 9. 4 p.
- [45] Chiron É, Touranchet A, Valenty M. (2008). Les maladies à caractère professionnel (MCP) dans les Pays de la Loire. Résultats 2006. DRTEFP Pays de la Loire. 4 p. (Études et dossiers).
- [46] Perrier E. (2015). Les accidents du travail et les maladies professionnelles en Pays de la Loire 2010. *Direccte Analyses Pays de la Loire*. Direccte Pays de la Loire. n° 1. 40 p.
- [47] Chappert F, Therry P. (2017). Photographie statistique des accidents de travail, des accidents de trajet et des maladies professionnelles en France selon le sexe entre 2001 et 2015. Des tendances d'évolution différenciées pour les femmes et les hommes. *Anact*. 16 p.
- [48] Saurel-Cubizolles MJ, Chastang JF, Menvielle G, *et al.* (2009). Social inequalities in mortality by cause among men and women in France. *Journal of Epidemiology and Community Health*. vol. 63, n° 3. pp. 197-202.
- [49] Montaut A, Danet S. (2011). Les inégalités sociales de santé en France. Exploitation de l'enquête Handicap-Santé 2008. *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*. InVS. n° 8-9. pp. 75-78.
- [50] de Saint Pol T. (2008). Obésité et milieux sociaux en France : les inégalités augmentent. *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*. InVS. n° 20. pp. 175-179.
- [51] Richard JB, Beck F. (2016). Tendances de long terme des consommations de tabac et d'alcool en France, au prisme du genre et des inégalités sociales. *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*. InVS. n° 7-8. pp. 126-133.



Santé des hommes et des femmes en Pays de la Loire

Quelles différences ?

Cette étude a été réalisée par l'ORS à l'intention du Conseil économique social environnemental dans le cadre de l'élaboration d'un rapport sur l'égalité hommes/femmes.

Elle décrit les principaux points communs et différences entre les hommes et les femmes des Pays de la Loire en matière de santé, ainsi que les tendances évolutives dans ce domaine.

Elle a été cofinancée par l'Agence régionale de santé et le Conseil régional des Pays de la Loire.

